



Bulletin d'informations de la **Commune d'Evolène**

Juin 2024



Commune
Evolène



Mot de la Présidente

Chères Evolénardes, chers Evolénards,

J'ai coutume d'écrire ces lignes à la fin de la transmission du contenu de ce bulletin à l'imprimerie, et après avoir relu mon «Mot de la présidente» du semestre dernier.

Aussi, en décembre 2023, mon mot commençait par «Au sortir d'un automne plutôt pluvieux...» Que dire alors de notre hiver et de notre printemps? S'il y a eu de belles éclaircies, il faut bien l'avouer, les précipitations ont été importantes et régulières depuis 3 saisons désormais, influençant la nature, de même que notre moral par moment. En particulier, la pluie de cet hiver, souvent jusqu'en haute altitude, a perturbé nos habitudes. Mais cela n'est rien à côté des épisodes de vent et de froid qui nous ont marqués, et cela probablement à jamais...

Vous l'avez probablement compris, je ne souhaite pas simplement vous parler de la météo au début de cet édit. En jetant un regard dans le rétroviseur pour vous parler des 6 derniers mois, un événement dramatique occupe évidemment beaucoup d'espace. Avec ce qui a été décrit comme le «Drame de Tête-Blanche», le Val d'Hérens a souffert en cette fin d'hiver comme ce fût rarement le cas - heureusement - dans l'histoire de notre vallée. Le temps a semblé s'arrêter, une chape de plomb nous empêchant d'avancer. Nos pensées étaient toutes pour les proches des disparus. Dans la tragédie, de Vex à Evolène, **le Val d'Hérens a semblé uni comme jamais, en communauté émue et solidaire.** Un signe pour ces Hérensards convaincus, partis trop tôt, que l'esprit du Val d'Hérens existe bel et bien. Qu'au-delà de nos querelles de clochers, nos cœurs sont tous liés. En hommage à eux, nous ne devons pas l'oublier.

Pour aborder le bilan communal du 1^{er} semestre 2024, tout en continuant avec la métaphore du temps, la météo communale de ce début d'année est à l'image du climat environnant: pas aussi belle qu'espérée, parfois capricieuse, **faite de plusieurs satisfactions, mais aussi de frustrations.** Un peu comme pour la Patrouille des Glaciers cette année,

parfois, même quand tout est bien organisé, les choses ne se passent pas comme on l'avait espéré et annoncé...

Notre frustration principale est liée au **rythme des projets, qui** malgré une grosse implication et des échanges réguliers, **n'avancent pas comme on le voudrait.** L'article relatif à l'état des lieux des projets vous apportera quelques précisions à ce propos. «La patience est mère de toutes les vertus» paraît-il. Il reste toutefois difficile d'être patient lorsqu'on espère le début concret des projets sur lesquels on travaille depuis des années, qui ont déjà obtenu l'aval populaire et sont donc attendus par la population. On prie pour que le démarrage soit proche pour Clos-Lombard. Les travaux devraient démarrer après l'hiver concernant Santé et Petite enfance, projet pour lequel nous attendons l'autorisation de construire après la mise à l'enquête réalisée fin décembre. Quant au chauffage à distance (CAD), ce projet nous tient à cœur et nous occupe passablement, nous reviendrons vers vous dès cet automne avec des informations puis une proposition de décision.

Ce nouveau report pour le CAD s'ajoute à d'autres thématiques désormais différées qu'on pensait initialement vous présenter lors de l'Assemblée primaire de juin. Le règlement intercommunal de police en fait partie. Le valider permettrait à la Police intercommunale de fonctionner plus simplement, en cohérence sur les 5 territoires. Il s'agira pour nos 5 communes de la vallée d'avancer de concert d'ici la fin de l'année probablement. L'autre sujet phare qu'on pensait discuter avec vous ce printemps est évidemment **le soutien au remontées mécaniques.** On préfère en principe ne pas se retrouver aux portes de la saison hivernale pour vous soumettre une proposition sur le montant des aides à l'exploitation. La prolongation de la période de recapitalisation, laquelle se poursuit jusqu'à l'AG de Télé-Evolène de juin, justifie toutefois un décalage temporel, ce qui permettra d'aborder le soutien pour 2025 en parallèle de la participation communale au capital-action de Télé-Evolène. Sujet sur





Mot de la Présidente

lequel il est actuellement (27 mai) difficile de parler, le soutien réel des actionnaires actuels et futurs au projet n'étant **pas encore connu**. Le présent bulletin contient ainsi peu d'informations sur les remontées mécaniques communales, lesquelles sortent toutefois d'une bonne saison hivernale, avec une fréquentation en hausse, preuve de l'importance du ski alpin pour le tourisme hivernal et du succès sans conteste du Magic Pass. Pour plus d'informations sur l'Espace Dent-Blanche, je vous renvoie volontiers vers le dernier bulletin info. Une actualisation sera naturellement faite pour les prochaines échéances décisionnelles.

Aussi, l'Assemblée primaire du 19 juin portera avant tout sur **la validation des comptes 2023**. Je vous invite à ce titre à lire les pages dévolues à ce chapitre. Pour le résumer en quelques mots, l'exercice 2023 est un exercice satisfaisant, bien meilleur que le budget l'envisageait. Les comptes sont cependant en légère baisse par rapport à 2022, preuve de l'augmentation attendue des charges du compte de fonctionnement et d'une diminution des recettes, notamment fiscales. La marge d'autofinancement, qui reste l'indicateur le plus important pour juger du résultat de l'exercice, s'élève à 2.7 millions de francs contre 3.6 l'année précédente. Les dépenses d'investissement ont atteint les 5 millions, pour 2.1 millions d'investissements nets. La fortune communale progresse, ce qui est positif à l'aube du démarrage des grands projets communaux. J'aimerais de plus mettre en avant la qualité de la gestion financière par l'administration communale. Cela a été une nouvelle fois souligné par l'organe de révision. Si cette continuité est appréciable en tout temps, elle l'est encore davantage cette année, puisqu'il s'agit du premier exercice suivi et bouclé par notre nouveau secrétaire communal. **Félicitations et remerciements** sont donc de rigueur, à lui ainsi qu'à son équipe.

Un deuxième élément figure à l'ordre du jour de l'Assemblée primaire qui aura lieu cette fois-ci à la salle de cinéma (et non à la salle de gymnastique). Il s'agit de la **proposition de prolongation des zones réservées**. Une



mesure qui avait été mise en place par votre conseil communal, sur forte recommandation du Canton, en septembre 2019, pour 5 ans. Une prolongation est du domaine de compétence de la population. Si dans l'absolu nous aimerions tous nous défaire de ces zones, sources d'insécurité et parfois de blocages, il est cependant indispensable d'avoir cet outil dans le contexte de LAT (loi fédérale d'aménagement du territoire) et de révision du plan d'affectation des zones (PAZ) que nous connaissons. Pour éviter de mettre l'Etat du Valais ou la Confédération dans de mauvaises dispositions vis-à-vis de la commune d'Evolène au moment d'analyser nos propositions de modifications. Pour permettre à l'exécutif communal, d'ici l'homologation des nouveaux plans, de continuer à décider au cas par cas, selon la zone et l'intensité de l'urbanisation alentours, sans ingérence d'une autre autorité. L'article dévolu à l'aménagement du territoire vous donnera des informations supplémentaires sur ce sujet. Un rapport complet rédigé par nos urbanistes est également disponible sur notre site internet, n'hésitez pas à le parcourir. Nous vous remercions d'avance pour votre confiance et votre soutien.

En matière d'aménagement du territoire, les dernières semaines ont bien évidemment été marquées par l'information publique au sujet **de l'avant-projet de PAZ et RCCZ**. La population a été invitée à transmettre des observations d'intérêt général à la Commune, du 6 mai au 6 juin. Nous nous réjouissons de lire et traiter vos propositions et remarques, et nous remercions les personnes qui ont pris le temps d'analyser les plans mis en consultation. La modification totale de notre PAZ n'est



Mot de la Présidente

4

pas une tâche facile, bien au contraire. Dézoner environ un tiers de la zone à bâtir n'est évidemment pas une perspective qui réjouit la Commune et ses autorités. Heureusement, la Commission aménagement du territoire et le Conseil sont très bien entourés par les spécialistes mandatés, le bureau AZUR, lequel est force de propositions légales, objectives et adaptées. Et qui rappelle que l'organisation du territoire, malgré le fort redimensionnement exigé, peut également être abordée comme une opportunité. Une opportunité de régulariser l'existant. Une opportunité de créer de nouvelles zones. Une opportunité de valoriser notre patrimoine bâti et naturel.

Valoriser, créer et régulariser, cela est aussi nécessaire du point de vue touristique, en étroite coordination avec l'aménagement du territoire. Et à ce titre, le **Masterplan** – soit les lignes stratégiques communales – a pu être finalisé suite à une intéressante phase de rencontres et de collecte d'avis auprès des partenaires touristiques communaux. Restaurateurs, hébergeurs, commerçants et prestataires d'activités de loisirs ont été invités à s'exprimer sur le développement souhaité pour la destination, sur des thématiques touchant au territoire, à la mobilité et aux activités. Quelques résultats des sondages réalisés sont disponibles dans la présente brochure. Sans trop de commentaires. On vous laisse à ce stade interpréter les avis exprimés. Tout en vous indiquant la vision et autres éléments centraux de la stratégie en introduction. Le document du Masterplan est actuellement en phase de mise en page et sera prochainement mis en circulation. Ce Masterplan n'a toutefois pas pour but d'être un texte figé. Au contraire, il devra évoluer, en fonction du contexte et des éléments réalisés. Terminer la première version était toutefois une belle satisfaction.

Au rayon des belles éclaircies, cet hiver et ce printemps ont été riches en événements. Pour n'en citer que quelques-unes, évoquons rapidement le Carnaval, marqué cette année par un extraordinaire déplacement en nombre au Lötschental, la soirée folklorique organisée par et avec l'Arc-en-ciel pour l'accueil des délégations d'Europe du Sud du

CIOFF (comité international des organisateurs de festivals de folklore), ainsi que les 3 jours de Festivités que vient de nous offrir notre fanfare l'Echo de la Dent-Blanche.

Cela est de bonne augure pour la suite de la saison. Après le Raid évolénard et les inAlpes, nous serons nombreux à nous rendre à Châtelailon-Plage où nous sommes invités à fêter notre jumelage les 29 et 30 juin prochains. L'été sera ensuite très animé (voir calendrier annoncé par notre office du tourisme en fin de bulletin), grâce aux manifestations sportives et culturelles, auxquelles je vous invite vivement à participer. Fête de lutte, Festivals de musique classique, Grand Raid, Concerts exceptionnels Nomad Land à l'Hérens Aréna, Collontrek, sans oublier nos ateliers et musées, nos traditionnels marchés ou rassemblements du 1er Août ou de la Mi-été. Il y en a pour tous les goûts, **le calendrier est riche et varié**, nous sommes **chanceux** d'avoir une telle offre pour nous divertir et nous rassembler. J'attire en particulier votre attention sur la Journée de la Bourgeoisie qui aura lieu le 14 septembre au Centre forestier. Finalement, en parlant de participation, à quelques mois de la fin de cette législature et compte tenu des échéances électorales de cet automne, je vous invite naturellement à participer au scrutin en faisant votre devoir citoyen.

Enfin, **je vous remercie pour votre intérêt pour notre Commune ainsi que pour ce bulletin d'informations**. Vous êtes nombreux ces dernières années à m'avoir confié lire ces lignes et regarder les clichés, avec attention et curiosité. À l'heure où les gens se sentent parfois peu concernés par les activités de leur lieu de vie ou de leurs autorités, vous intéresser à ce rapport est pour moi une véritable fierté.

Je vous souhaite, chères Evolénardes et chers Evolénards, un été 2024 animé et radieux, ainsi qu'un automne serein et joyeux.

Bien à vous,

Virginie Gaspoz





Table des matières

Mot de la Présidente	2
Comptes 2023	6
Bilan 1 ^{er} semestre 2024	12
Aménagement du territoire	18
Salubrité publique - Appel à l'action!	21
Etat des lieux des grands projets communaux	22
Nonagénaire	26
Masterplan du tourisme	27
Sociétés locales - À vous la parole	32
Evolène-Région Tourisme	40
Lunabus	43
Convocation Assemblée primaire 19 juin 2024	44





Compte 2023

6

Le Conseil communal soumet les comptes de l'année 2023 à approbation de la prochaine Assemblée primaire, lors de la séance ordinaire du mercredi 19 juin 2024 à la salle de cinéma.

L'organe de révision a procédé au contrôle des comptes à la mi-avril et n'a constaté aucune irrégularité. Les comptes 2023 ont été présentés la commission communale Administration et Finances le jeudi 16 mai et ont été validés par le Conseil communal lors de sa séance du 23 mai 2024.

L'exercice 2023, qu'on peut qualifier de bon, est toutefois en-deçà du résultat de

l'exercice précédent, qualifié toutefois de très bon. À noter qu'après le changement de plan comptable (MCH2) entré en vigueur pour les comptes 2022, la comparaison est de nouveau possible entre 2023 et l'exercice précédent, ce qui n'avait pas été possible entre les comptes 2022 et 2021.

Globalement, l'exercice se solde par un nouvel accroissement de la fortune communale grâce à des recettes en hausse et des investissements inférieurs par rapport aux prévisions.

Récapitulatif du compte administratif 2023

Le tableau ci-dessous apporte les chiffres-clés du compte de fonctionnement et du compte des investissements selon les catégories du nouveau modèle comptable harmonisé propre aux communes.

	Fonctionnement		Investissements	
	Charges	Revenus	Dépenses	Recettes
0 Administration générale	1'356'095.06	98'736.58		
1 Sécurité publique	843'937.25	190'542.90	335'681.15	16'400.00
2 Enseignement et formation	1'324'883.34	67'413.30	214'690.70	
3 Culture, loisirs & culte	624'593.18	7'773.15	252'014.15	
4 Santé	593'569.41	18'450.00	99'288.00	
5 Prévoyance sociale	1'550'285.87	385'076.79	206'562.01	
6 Trafic	2'287'361.83	169'652.24	1'116'264.45	574'081.40
7 Protection et aménagement de l'environnement	2'568'273.36	1'893'470.49	2'632'593.60	2'063'146.75
8 Economie publique	3'390'272.75	2'527'486.97	162'585.45	210'796.23
9 Finance et impôts	2'260'305.35	11'440'974.98		
Total	16'799'577.40	16'799'577.40	5'019'679.51	2'864'424.38
Excédent de charges	0.00			
Charges sans amortissements	13'860'636.46			
Attrib. réserve pol. budgétaire		1'343'668.90		
Marge d'autofinancement		2'769'017.21		
Investissements nets				2'155'255.13



Compte 2023

Compte de fonctionnement

Le compte de fonctionnement de l'année 2023, comptabilisant les charges et revenus habituels, affiche des charges à hauteur de plus de 13.6 millions de francs pour des revenus de 16.6 millions. La comparaison avec le budget montre que les charges sont similaires à ce qui a été prévu. En revanche, une fois n'est pas coutume et heureusement, les revenus sont bien meilleurs qu'attendus. Si cela est régulièrement le cas, il est important de souligner que 2023 représente tout de même une légère baisse par rapport à l'année précédente. Les recettes fiscales sont notamment plus faibles qu'en 2022, avec une diminution constatée des produits de l'impôt sur le revenu des personnes physiques, de l'impôt sur les successions, ainsi que l'impôt sur le bénéfice. Les redevances hydrauliques restent élevées, avec près de 2.8 millions, mais toutefois en légère baisse par rapport à l'année précédente (- 100'000 francs).

La marge d'autofinancement, qu'on peut interpréter concrètement comme étant le montant dont la commune dispose pour financer ses projets hors budget ordinaire, reste un indicateur central pour comprendre la santé financière d'une commune. La définition de cette dernière a toutefois évolué avec le nouveau modèle comptable. Pour

2023, cette marge dépasse 2.7 millions de francs, alors qu'elle atteignait les 3.6 millions de francs en 2022, ce qui illustre la baisse décrite au paragraphe précédent. 2023 reste dans l'ensemble un bon exercice, bien qu'inférieur à 2022 que l'on pouvait qualifier de très bon.

Les amortissements dépassent cette année le million de francs, le patrimoine administratif étant en augmentation compte tenu des investissements relativement importants qui ont débuté ces dernières années.

À défaut de pouvoir réaliser des amortissements complémentaires, un fonds de réserve de politique budgétaire a désormais été créé, sous forme d'attribution au capital propre. Cela permet d'alimenter le fonds lors des exercices favorables, puis de l'utiliser pour lisser le résultat lors des années marquées par des excédents de dépenses. Un montant de 1.4 million de francs avait été alloué à cette réserve en 2022. Sur recommandation de l'organe de révision et conformément à la pratique d'autres communes, il a été décidé cette année de mettre l'ensemble de l'excédent de revenus dans ce fonds. À l'avenir, il sera donc commun d'avoir un résultat du compte de fonctionnement apparemment nul, mais où l'excédent de dépenses ou de revenus se lira à travers les fluctuations de cette réserve de politique budgétaire.

	Comptes 2023	Budget 2023	Comptes 2022
Avant amortissements			
Charges	13'860'636.46	13'612'189	12'845'597.45
Revenus	16'629'653.67	14'140'291	16'451'899.92
Marge d'autofinancement	2'769'017.21	528'102	3'606'302.47
Amortissements planifiés	1'156'112.95	1'654'100	990'551.48
Attributions aux fonds et financements spéciaux	439'159.09	107'500	249'919.50
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	169'923.73	303'850	254'706.40
Attribution au capital propre	1'343'668.90	-	1'400'000.00
Excédent de revenus			1'220'537.89
Excédent de charges	0.00	929'648	



Compte 2023

■ Dépassements à annoncer

Bien que le résultat d'ensemble soit proche du budget, plusieurs excédents de dépenses du compte de fonctionnement doivent faire l'objet d'une communication

particulière lors de la prochaine assemblée primaire, puisqu'elles dépassent de plus de Fr. 50'000.- le montant octroyé. Il s'agit des dépenses suivantes:

Catégorie	Budget 2023	Compte 2023	Ecart en francs
Subvention Télé-Evolène*	150'000	550'000	400'000
Subventions Blanchalpe SA	20'000	125'579	105'579
Personnel crèche et UAPE	443'500	522'975	79'475

* Montant validé par l'assemblée primaire du 1.3.2023

■ Problématique des services autofinancés par les taxes communales

Malgré la bonne santé générale, un aspect important doit une nouvelle fois être souligné. En effet, les comptes dépendants des taxes communales – eau potable, eaux usées et déchets – doivent selon la loi être autofinancés. Or le compte des eaux usées et celui des déchets sont actuellement déficitaires. Ils font donc actuellement l'objet d'un financement spécial grâce au prélèvement sur des fonds. En cas de déficit, la commune dispose de 8 ans pour rétablir une situation, en agissant sur les charges ou en adaptant la taxe à la hausse.

• Eaux usées

La problématique est particulièrement importante du côté des eaux usées, pour lesquelles le fonds est déficitaire depuis de nombreuses années maintenant et qui nécessite des ajustements à très court terme. La modification du règlement sur les eaux usées est à l'étude depuis un certain temps, de manière à autofinancer à l'avenir le fonctionnement du service, mais une telle modification n'est pas anodine et aura un impact important pour l'administration communale. Concrètement, il semble que la pose de compteurs d'eau soit inéluctable en vue de satisfaire au principe du pollueur-payeur, respectivement l'utilisateur-payeur en ce qui concerne l'eau potable (les deux règle-

ments doivent être modifiés en parallèle). Compte tenu de cette perspective à court terme, et étant donné les recommandations émises par l'organe de révision pour assainir la situation, il a été décidé de profiter de cet exercice 2023 pour « remettre à zéro » le fonds spécial dédié aux eaux usées. Un montant d'un peu plus de 310'000 francs a donc été alloué à cette fin, de sorte qu'au moment du changement de règlement les finances soient assainies et que l'adaptation du montant de la taxe reste raisonnable.

• Gestion des déchets

En ce qui concerne les déchets, la taxe de base a d'ores et déjà dû être adaptée en 2023 afin de rapprocher le service de l'équilibre budgétaire. Malgré cette augmentation, le compte affiche une perte d'environ 63'000 francs en 2023. Une nouvelle hausse sera donc nécessaire, combinée à une potentielle réduction de service, d'autant plus que l'Antenne Région Valais romand, qui gère la rétrocession de la taxe au sac pour l'ensemble des communes partenaires, a d'ores et déjà annoncé une redéfinition de la clé de répartition, qui se concrétisera par une diminution des recettes pour Evolène (à l'instar des communes touristiques et décentralisées, qui s'opposent mais risquent de ne pas obtenir satisfaction).



Compte 2023

Compte des investissements

Concernant le compte des investissements, le montant investi est sensiblement inférieur aux prévisions, puisque le total net atteint seulement 2.1 millions de francs. À noter que 5 millions ont été dépensés par la Commune d'Evolène, ce qui reste un degré d'investissement relativement élevé au regard des

dépenses totales de la commune. Ces investissements sont cependant «compensés» par d'importantes recettes en contrepartie, correspondant en grande partie aux subventions allouées pour les projets de défense ainsi qu'à l'appel en plus-value réalisé à Villaz suite à la finalisation de la nouvelle route (mesure en cours mais d'ores et déjà comptabilisée par cohérence comptable avec le solde des dépenses liées à cet ouvrage).

	Comptes 2023	Budget 2023	Comptes 2022
Dépenses	5'019'679.51	7'743'500	4'062'746.09
Recettes	2'864'424.38	3'086'850	1'457'373.41
Investissements nets	2'155'255.13	4'656'650	2'605'372.68

Les dépenses concrètement effectuées par domaine sont présentées dans le tableau de la page suivante.

■ Dépassements à annoncer

Plusieurs excédents de dépenses du compte des investissements doivent faire l'objet d'une communication particu-

lière lors de la prochaine assemblée primaire, puisqu'elles dépassent de plus de Fr. 50'000.- le montant budgétisé. Il s'agit des dépenses suivantes:

Catégorie	Budget 2023	Compte 2023	Ecart en francs
Terrains	0	160'500	160'500
Bâtiment EMS Vex	0	99'288	99'288
Equipement réseau eau	0	70'603	70'603
Projet de défense Rive droite	232'500	292'435	59'935

Investissements réalisés en 2023 par catégorie

	Charges	Revenus
1 SÉCURITÉ PUBLIQUE	335'681.15	16'400.00
<i>Véhicule du feu</i>	212'600.00	16'400.00
<i>Abris PC Haudères</i>	4'308.00	
<i>Abris PC Evolène</i>	118'773.15	
2 ENSEIGNEMENT ET FORMATION	214'690.70	-
<i>Achat de terrains</i>	160'500.00	
<i>Améliorations Centre scolaire</i>	54'190.70	
3 CULTURE, LOISIRS ET CULTE	252'014.15	-
<i>Subvention le Musée à Evolène (rénovation grenier</i>	30'000.00	
<i>Etude infrastructures sportives (Clos-Lombard)</i>	170'373.65	
<i>Santé et Petite enfance - Espace Loisirs*</i>	51'640.50	
4 SANTÉ	99'288.00	
<i>Etude extension EMS Vex</i>	99'288.00	
5 PRÉVOYANCE SOCIALE	206'562.01	
<i>Santé et Petite enfance - Crèche et UAPE*</i>	206'562.01	
6 TRAFIC	1'116'264.45	574'081.40
<i>Routes cantonales</i>	538'812.20	
<i>Routes communales</i>	162'693.50	
<i>Revêtement routes communales</i>		
<i>Trottoirs</i>		
<i>Route de Villaz</i>	139'520.60	500'767.90
<i>Route des Condémines - prolongement</i>	5'557.35	
<i>Eclairage public</i>	125'853.10	73'313.50
<i>Machines et véhicules</i>	111'626.35	
<i>Mobilier urbain</i>	32'201.35	
7 PROTECTION ET AMÉNAGEMENT DE L'ENV.	2'632'593.60	2'063'146.75
<i>Approvisionnement en eau</i>	161'889.92	17'691.10
<i>Eaux usées et STEP</i>	129'743.14	86'336.75
<i>Dangers naturels et projets de défense</i>		
<i>(surtout protect. Rive droite)</i>	2'256'973.04	1'957'317.50
<i>Aménagement du territoire (Suivi LAT, SIT,</i>		
<i>urbanistes, plans de développement)</i>	83'987.50	1'801.40
8 ÉCONOMIE PUBLIQUE	162'585.45	210'796.23
<i>Agriculture (Routes agricoles)</i>	108'185.45	199'074.00
<i>Sylviculture (Véhicules et machines)</i>	54'400.00	
<i>Tourisme (Subvention Masterplan)</i>		7'500.00
<i>Remboursement partiel prêt Gravière Val d'Hérens</i>		4'222.23
	5'019'679.51	2'864'424.38
Investissements nets	2'155'255.13	

*Plus de 500'000 francs ont été dépensés au total pour les études liées au projet Santé et Petite enfance, répartis dans plusieurs catégories comptables, mais la partie dédiée au centre médical et paramédical n'apparaît pas ici étant donné que ces locaux feront partie du patrimoine financier et non du patrimoine administratif.

Bilan

Sur la base des résultats de l'exercice 2023 présentés ci-avant, le bilan peut être résumé de la manière suivante :

- Le total du bilan atteint un montant de 22.3 millions de francs, en diminution d'env. 550'000 francs par rapport à 2022.
- Le patrimoine administratif représente 27% de l'actif (22% en 2022). Le patrimoine financier représente donc quant à lui 73% de l'actif (contre 78% en 2022 et même 83% en 2020).
- Les capitaux de tiers, ou dettes brutes, s'élèvent à près de 8.2 millions de francs, en diminution d'env. 2.2 millions de francs par rapport à 2022. Les engagements financiers à court ou long terme se montent à 3 millions, contre 5 en 2022.
- Le patrimoine financier (16.2 millions de francs) est supérieur au total des dettes brutes (8.2 millions). La Commune d'Evolène n'a donc pas d'endettement mais dispose d'une fortune nette, laquelle a évolué de manière favorable. Elle atteint un montant de 8 millions de francs (7.3 millions en 2022). Aussi, la fortune par habitant augmente pour atteindre 4'843 francs.

	2023	2022
ACTIF	22'393'930.96	22'947'596.31
Patrimoine financier	16'248'159.13	17'800'966.66
Disponibilités	2'212'100.89	9'884'336.40
Créances	4'229'791.35	3'160'448.54
Placements et immobilisations	4'040'436.36	7.00
Actifs de régularisation	5'765'830.53	4'756'174.72
Patrimoine administratif	6'145'771.83	5'146'629.65
Immobilisations corporelles du patrimoine administratif	5'016'860.77	4'206'104.15
Immobilisations incorporelles	251'543.49	356'452.85
Prêts	12'666.77	16'889.00
Participation capital social	7.00	7.00
Subventions d'investissement (routes cantonales)	864'693.80	567'176.65
PASSIF	22'393'930.96	22'947'596.31
Capitaux de tiers	8'232'468.80	10'429'538.41
Engagements courants	2'773'700.84	3'340'039.17
Passifs de régularisation	1'086'322.41	656'055.34
Provisions à court terme	442'971.15	459'469.50
Engagements financiers à court et long terme	3'000'000.00	5'014'000.00
Engagements envers les fin. spéciaux et fonds (fonds abris publics)	929'474.40	959'974.40
Capital propre	14'161'462.16	12'518'057.90
Financements spéciaux	1'168'472.49	868'737.13
Fonds enregistrés sous capitaux propres (fonds réserve forestière Veisivi)	231'699.00	231'699.00
Réserve de politique budgétaire	2'743'668.90	1'400'000.00
Fortune nette	10'017'621.77	10'017'621.77
Dette nette	-8'015'690.33	-7'371'428.25
Nombre d'habitants	1'665	1'665
Fortune nette par habitant	4'843	4'427



Bilan 1^{er} semestre 2024

12

Voici un résumé non exhaustif des décisions prises et objets traités par le conseil communal depuis la publication du dernier bulletin communal d'information, c'est-à-dire depuis novembre 2023 et jusqu'à la mi-mai 2024, date de bouclement de la présente brochure.



Agriculture

■ Soutien à la Laiterie et aux producteurs de lait

Le Conseil communal a traité la demande de la Laiterie visant à obtenir un soutien communal lié aux frais engendrés par les nouvelles règles «Tapis Vert». En effet, dorénavant, pour produire du fromage à raclette AOP, il faudrait sortir le bétail très régulièrement durant l'hiver (SRPA), ce qui est quasiment impossible dans la



Commune d'Evolène, en tout cas pour une grande partie des exploitations. Une mesure compensatoire est toutefois possible: il faut adhérer à une association, payer Fr. 300.- pour une cotisation annuelle ainsi qu'un montant de 200.- env. pour une visite annuelle du troupeau par le vétérinaire. La Laiterie craint que les producteurs se découragent et arrêtent de produire du lait compte tenu de ces nouveaux frais. La production laitière est déjà en baisse, ce qui mettrait en péril l'avenir de la laiterie. Le Conseil communal propose de soutenir la Laiterie centrale des Haudères en 2024 pour un montant maximal de Fr. 15'000.-, soit max. 500.- pour chacun des 30 producteurs.

■ Remaniement virtuel par exploitation

Le Conseil communal a adjugé l'étude concernant les mesures environnementales dans le cadre du projet RPE (Remaniement parcellaire par exploitation) pour un montant HT de Fr. 9'396.45 à l'entreprise BTEE. Il s'agirait enfin de la dernière étude nécessaire avant de pouvoir procéder au vote sur le projet.

Aménagement du territoire et constructions

Le printemps 2024 a été marqué par l'information publique liée à la révision globale du plan d'affectation des zones (PAZ). S'y ajoute la demande de prolongation des zones réservées qui sera faite à l'Assemblée primaire du 19 juin prochain. Le rapport concernant la prolongation des zones réservées est consultable sur le lien suivant:

Administration > Publications > Politiques sectorielles > Aménagement du territoire
<https://www.commune-evolene.ch/fr/amenagement-territoire-524.html>



Bilan 1er semestre 2024

Pour plus d'informations à ce propos, merci de consulter l'article spécifique aux pages 18 à 20.

Bourgeoisie et forêts

■ Journée nationale des Bourgeoisies

Evolène a décidé de répondre à l'appel de la Fédération suisse des bourgeoisies et corporations et d'organiser également chez nous un programme visant à mettre en avant notre bourgeoisie et son patrimoine. Un événement sera donc organisé sur le site du centre forestier.



SAVE THE DATE - RESERVEZ LA DATE: SAMEDI 14 SEPTEMBRE 2024

À l'occasion de la Journée nationale suisse des Bourgeoisies, rejoignez-nous au centre forestier le 14 septembre. Au programme: un historique passionnant de notre commune, une présentation des origines des bourgeois et familles locales, ainsi qu'une partie récréative avec des jeux pour petits et grands. Une petite restauration sera également disponible pour égayer votre journée. Venez nombreux pour célébrer notre patrimoine et partager un moment convivial!

Programme provisoire:

- Accueil
- Origine et évolution de la population, des corporations, des familles et de la bourgeoisie
- Partie officielle
- Apéro - Raclette
- Différents thèmes/stands sur l'utilisation du bois (patrimoine bâti); forêt, rôle, particularités, conditions de propriétés; anciennes cartes
- Animations, jeux, concours
- Démonstrations par le triage

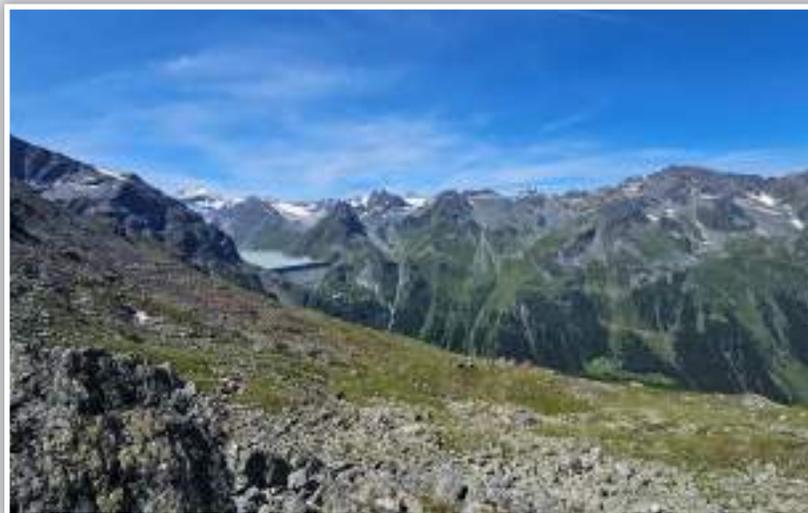
Energie et cours d'eau

■ Mandat ingénieur Digue de Satarma

Le Conseil communal décide d'adjuger le mandat d'ingénieur pour la digue de protection du village de Satarma contre les laves torrentielles du torrent Dèchèna IDEALP SA pour un montant de Fr. 69'747.20 TTC.

■ Retour séance d'information sur le projet de nouvel aménagement « Gornerli » à Zermatt par Grande-Dixence SA

Le Conseil communal prend connaissance de la présentation du projet Gornerli sur lequel l'Assemblée Primaire d'Evolène, en





Bilan 1er semestre 2024

14

tant qu'autorité concédante de Grande-Dixence, devra donner son accord en 2025, comme les autres communes concernées (une vingtaine au total), selon le calendrier actuellement projeté. La votation de juin sur la loi sur l'électricité sera capitale pour le projet, ainsi que pour les subventions qui pourront se monter jusqu'à 60% de l'investissement. Si le résultat du vote est positif, des groupes de travail seront mis en place afin d'avancer rapidement vers la réalisation du projet.

Personnel

■ Salaires 2024

Le conseil valide les salaires des employés de la commune pour l'année 2024, lesquels seront adaptés au renchérissement de 1.5% conformément à l'échelle des salaires de l'Etat du Valais.

■ Réduction du temps de travail de Wanda Fournier dès le 1^{er} janvier

Le Conseil communal prend connaissance de la demande de Wanda Fournier, teneuse de cadastre, de réduire son temps de travail de 100% à 80%. Elle serait absente les vendredis.

CHANGEMENT D'HORAIRE AU CADASTRE

Le guichet du cadastre est dorénavant ouvert seulement du lundi au jeudi.

Merci d'en prendre bonne note.

■ Engagement collaborateur service forestier

La Commune d'Evolène, pour le compte du triage forestier, avait mis au concours un poste de forestier-bûcheron afin de pallier le départ d'un membre de l'équipe. Ce dernier étant en charge de la formation des apprentis, il était nécessaire que son successeur puisse reprendre ce rôle. Face à l'absence de candidature répondant à ce profil, il a été décidé de renoncer à engager cette année.

■ Engagement apprentie auprès des structures d'accueil de la petite enfance

Suite au préavis positif de la commission, le Conseil communal a validé la proposition de la responsable des structures pour l'engagement de M^{me} Oxana Faggianelli en tant qu'apprentie à compter de la nouvelle rentrée 2024. *Nous lui souhaitons d'ores et déjà la bienvenue et plein succès dans sa formation.*

■ Information Mise au concours Postes à durée déterminée Chemins pédestres

Constatant depuis plusieurs années que l'entretien et le débroussaillage des chemins doit débiter en mai et ne peut donc seulement reposer sur les étudiants venant renforcer les effectifs des travaux publics (disponibles dès fin juin), l'administration communal a souhaité lancer un appel pour des engagements saisonniers de courte durée. Il apparaît toutefois difficile de trouver de tels renforts pour une durée limitée.



Santé

■ Sortie de l'Association de l'ancien Hôpital de Gravelone

Des discussions existent depuis de nombreux mois au sein de l'Association de l'ancien Hôpital de Gravelone, laquelle réunit les communes des 3 districts de Sion, Hérens et Conthey, sur la base des fonds investis par le passé dans cette infrastructure.

Toutefois, à l'heure où des investissements importants devenaient nécessaires et où la Ville de Sion a émis un intérêt pour la reprise par ses soins de la gestion des biens de l'Association (actuellement EMS + logements), la question du réinvestissement ou de la sortie s'est posée pour les communes partenaires. La plupart ont émis le souhait de quitter l'Association avec un dédommagement par la Ville de Sion, contrairement à ce qui avait été prévu dans les statuts (normalement choix de sortie=sans indemnité), compte tenu principalement de la valeur du terrain.

Suite à la volonté exprimée de sortir également, le Conseil communal donne son accord pour que les communes voulant quittant l'association puissent le faire et accepte le principe de donation. La Commune d'Evolène recevra un montant d'env. Fr. 200'000.- pour sa sortie.

Sécurité

■ Tubes SAFOS

Le Conseil communal décide d'accepter la proposition de la Commission intercommunale du feu (CIF) d'introduire l'obligation d'installations de tubes SAFOS dans les nouveaux bâtiments d'habitat collectif fermés, afin de pouvoir intervenir dans les locaux communs en cas d'incendie. Ceci doit donc devenir une exigence au

moment de la mise à l'enquête publique. Pour les anciens bâtiments, lors de la visite périodique (chargé de sécurité), il y aura dorénavant cette nouvelle exigence également. Cela vaudra aussi pour les bâtiments publics.

■ Engagement d'un 3^e pompier permanent

Le Conseil communal prend connaissance de la demande d'engagement d'un sapeur-pompier permanent /chargé de sécurité à 80-100% de la part de la CIF, également pour venir en appui des chargés de sécurité. Le Conseil communal décide également de déléguer le pouvoir de nomination à la CIF.



■ Suppression du bureau de la Police intercommunale à Evolène

À l'initiative de la Commune et en écho avec le fonctionnement de la police intercommunale du Val d'Hérens, le Conseil



Bilan 1er semestre 2024

16

communal valide la proposition de suppression du bureau de la PIVH à Evolène. Cela permettra d'avoir une meilleure coordination à Vex avec tout le monde sur place, maintenant que la police a déménagé dans de plus grands locaux (même bâtiment, mais à l'étage qui était auparavant occupé par l'Office des poursuites).

■ Information Mise au concours agent de police

Le Conseil communal est avisé qu'un poste d'agent de police a été mis au concours sur décision de la Commission intercommunal de police, et ce afin de renforcer la structure. Malheureusement, aucune candidature correspondant au profil recherché n'a été reçue.

■ Règlement intercommunal de police

Le Conseil communal prend connaissance du projet de nouveau règlement intercommunal de police, lequel est largement basé sur le règlement qui était en vigueur dans la Commune d'Evolène, puisque nous l'avions revu récemment. Un règlement intercommunal serait toutefois une véritable amélioration pour nos agents de la PIVH qui jonglent actuellement entre 5 règlements. Il avait initialement été souhaité que ce règlement soit soumis aux différentes assemblées primaires en juin 2024, mais cela a été reporté compte tenu du délai trop court. Cela ne manquera toutefois pas d'apparaître prochainement à l'ordre du jour.



Tourisme, jeunesse, culture et sports

■ Soutien à la Patrouille des Glaciers

Le Conseil communal soutient la PDG et s'engage à signer le contrat pour un montant financier de Fr. 15'000 HT par édition pour la période 2024 à 2028. Etant donné que la commune d'Evolène s'est engagée à soutenir sous la bannière «Val d'Hérens Tourisme», une participation des instances touristiques est attendue à titre de promotion régionale.

■ Soutien Magic Pass

Le conseil décide de maintenir le subventionnement des abonnements de saison du Magic Pass et de l'Espace Dent Blanche à hauteur de Fr. 200.- pour les jeunes domiciliés sur la commune jusqu'à l'âge de 25 ans révolus pour autant qu'ils soient en formation (apprentis ou étudiants).

■ Masterplan du tourisme

Le Conseil communal prend connaissance de la présentation du Masterplan du tourisme, l'objectif étant de valider surtout les éléments liés au PAZ pour l'aménagement du territoire et l'information publique. Le document doit encore être mis en forme avant une validation finale et une publication du document.

Pour plus d'informations à ce propos, merci de consulter l'article spécifique aux pages 27 à 31.



Bilan 1er semestre 2024

Travaux publics

■ Traitement des eaux usées d'Arolla

Le Conseil communal a pris connaissance du PGEE (Plan de gestion des eaux à évacuer) actualisé et a discuté des résultats. Une importante partie concerne les eaux usées du vallon d'Arolla. Le Conseil décide de valider la variante proposant l'assainissement du vallon d'Arolla en tirant une conduite pour relier le vallon d'Arolla à la STEP d'Evolène, compte tenu des coûts d'exploitation plus faibles que cela engendrera, contrairement à la réalisation de mini-steps à Arolla et/ou Satarma dans les autres variantes proposées. Cela doit être confirmé au consortium de mandataires afin qu'ils puissent réaliser la dernière étape de mise à jour du PGEE: le calcul du tarif à appliquer en vue de l'autofinancement du service. L'une des premières étapes serait donc de réaliser une étude géologique sur le tronçon La Gouille - Les Haudères pour un tracé, en considérant également la conduite principale d'alimentation en eau potable ainsi qu'un potentiel turbinage.

■ Amenée d'eau Arolla-la Monta

Le Conseil communal prend connaissance des soumissions pour les travaux de génie civil pour l'amenée d'eau à La Monta. Le

Canton accepte de prendre à sa charge le revêtement de la route cantonale. Le Conseil communal décide d'attribuer les travaux de génie civil à l'entreprise Epiney pour un montant de CHF 258'352.20 HT pour la partie communale. En ce qui concerne les travaux d'appareillage/conduites, le Conseil communal décide d'attribuer les travaux à Rumpf SA pour un montant de CHF 308'273.30 TTC après le rapport d'adjudication réalisé par IG Group.

■ Pollution de la STEP

Le Conseil communal prend connaissance de l'incidence survenu à la station d'épuration des eaux usées (STEP) avec du purin qui est arrivé en masse et a fortement perturbé le fonctionnement de la STEP. Le Conseil communal a ainsi dû valider une demande d'autorisation pour mise hors service partielle du réseau d'évacuation des eaux.

Aussi, l'administration communale a contacté les agriculteurs pour les informer de ce grave incident à la STEP et pour annoncer que des contrôles auront lieu, afin que cela ne se reproduise pas, car cet incident cause parallèlement une pollution des milieux environnementaux ainsi que des coûts importants pour notre service communal.

■ Un nouveau nom pour la nouvelle route à Villa

Le Conseil communal prend connaissance de la proposition du nouveau nom pour la route de Villa, récemment terminée, laquelle implique la redéfinition des adresses locales. Après des sondages auprès des connaisseurs locaux, sachant que la route de Pranoé désigne déjà la route au départ de la chapelle, le nom semblant le plus approprié serait la «Route du Zenevrèk». Le Conseil a donc validé cette proposition.





Aménagement du territoire :

LAT, modification PAZ/RCCZ et zones réservées

Historique

La loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) est au cœur des préoccupations du dicastère de l'aménagement du territoire, et son application s'est renforcée avec l'entrée en vigueur de la première étape de sa révision le 1er mai 2014 (LAT1). Cette dernière a eu lieu suite à la volonté du peuple suisse de freiner le mitage du territoire en faveur d'une densification et d'un développement vers l'intérieur du milieu bâti. Concrètement, toutes les communes suisses ont dû entamer un long et fastidieux chemin pour revoir leurs plan d'affectation des zones (PAZ).

Notre conseil communal a lancé ce travail aussi nécessaire qu'obligatoire en 2017, sous le contrôle cantonal qui doit valider les différentes étapes ainsi que notre futur PAZ. Le projet de territoire (options de développement) et le périmètre d'urbanisation ont été mis en place, livrés et acceptés par le Service du développement territorial (SDT) du canton du Valais entre 2017 et 2021.

Face à l'immensité de notre territoire, qui nous vaut une place dans la partie haute du classement des communes les plus grandes de Suisse, nous devons faire face à une zone à bâtir surdimensionnée selon la méthodologie de calcul du SDT.

Confrontés à la menace de devoir déléguer la compétence d'octroi de toute autorisation de construire à l'Office fédéral de l'aménagement du territoire (ARE), en septembre 2019, nous avons dû mettre en place des zones réservées. L'application de cet outil de planification territoriale fût essentiel non seulement au maintien de notre autonomie décisionnelle mais également à la poursuite de travaux d'intérêt public. Grâce aux zones réservées, nous avons poursuivi notre développement tout en travaillant sur l'avant-projet de notre PAZ.

Dans le cadre de la révision de notre plan de zones, différentes études sont imposées et ont été lancées en parallèle. Ci-contre, vous avez la liste des études dont certaines sont terminées, d'autres sont en cours de finalisation et quelques-unes en cours de réalisation :

- Inventaire du site bâti en zone à bâtir
- Mobilité
- Masterplan touristique
- Concept Nature & paysage
- Conception directrice des remontées mécaniques
- Plan des équipements de la zone à bâtir 0 à 15 ans
- Plan des équipements des domaines skiables
- Constatation forestière

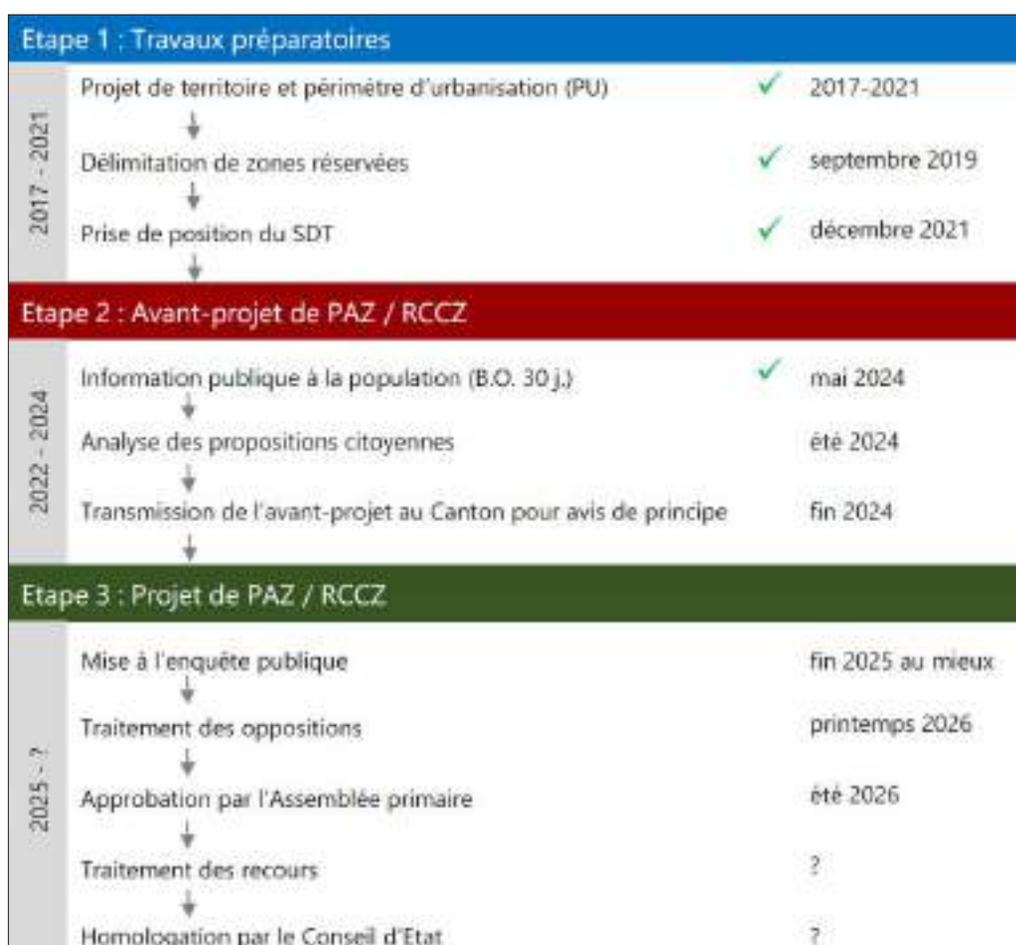
L'avant-projet du plan d'affectation des zones est à ce jour terminé. Une information publique a été effectuée en mai 2024 avec l'objectif que la population puisse participer à cette étape en apportant des observations d'intérêt public au dossier mis en consultation.

Planning

Le schéma suivant montre la procédure et où nous en sommes actuellement. Les observations reçues dans le cadre de la phase d'information publique (du 6 mai au 6 juin 2024) permettront l'adaptation de l'avant-projet puis sa transmission pour avis de principe au Canton. Le schéma renseigne sur les délais prévus à ce stade, même si l'incertitude est forte, notamment en lien avec la capacité de l'Etat du Valais à analyser dans un délai raisonnable les projets communaux, puisque le projet d'Evolène sera certainement transmis parallèlement à une centaine d'autres, compte tenu du calendrier imposé à toutes les communes.



Aménagement du territoire: LAT, modification PAZ/RCCZ et zones réservées



Prolongation des zones réservées

La mesure d'aménagement des zones réservées arrive à terme en septembre 2024, puisque la décision du conseil communal avait une validité de 5 ans. La révision globale du PAZ et du RCCZ étant toujours en cours, le conseil communal propose de prolonger ces dernières pour une période de 3 ans lors de l'assemblée primaire du 19 juin 2024.

Cette mesure est primordiale, comme mentionné plus haut, pour maintenir l'autonomie décisionnelle au niveau communal. Par conséquent, le conseil communal

préconise vivement d'accepter la prolongation et de poursuivre avec les zones réservées délimitées en 2019.

Remarque: Les oppositions déposées en 2019 sont pendantes encore à ce jour et le resteront tant que le Conseil d'Etat ne les a pas tranchées. Cette prolongation ne les remet pas en question.

Le rapport concernant la prolongation des zones réservées est consultable sur le lien suivant:

Administration > Publications > Politiques sectorielles > Aménagement du territoire
<https://www.commune-evolene.ch/fr/amenagement-territoire-524.html>



Aménagement du territoire: LAT, modification PAZ/RCCZ et zones réservées

Zone mayen

La zone mayen est élément très important pour le patrimoine de notre commune. Près de 540 bâtiments de notre territoire sont touchés par cette zone.

Lors de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi cantonale sur les constructions en 2018, les communes valaisannes ont perdu la compétence décisionnelle dans cette zone, toute autorisation étant depuis lors de compétence cantonale.

Une zone dite «mayen» doit être définie dans les futurs plans d'affectation des zones sous la conduite, la compétence et la responsabilité du canton.

Après plus de 4 ans de travail, le canton, par son Service du développement territorial (SDT), n'a pas réussi à faire valider les éléments suivants par la Confédération:

- La fiche du plan directeur cantonal: Zone mayen et zone hameau
- La méthodologie d'approbations des zones mayens
- Les plans de la zone mayen

Vu l'enjeu, la qualité et la quantité des bâtiments situés dans cette future zone

cantonale, la Commune d'Evolène se veut avant-gardiste en proposant une nouvelle méthodologie qui pourrait débloquer la situation au niveau fédéral. Une demande allant dans ce sens a été adressée au canton afin que notre zone mayen fasse l'objet d'un projet pilote au niveau cantonal. Le canton n'a pas encore répondu à notre sollicitation. L'idée reste d'être prêt, en temps voulu, avec des arguments étoffés, pour défendre ce magnifique patrimoine bâti.

On rappelle également que cette démarche anticipative a déjà été faite, en son temps, pour le classement des bâtiments situés en zone à bâtir. A ce jour, l'inventaire du site bâti est devenu obligatoire et fait partie des mesures à prendre dans l'application de la LAT.

Le chemin de la rénovation et de la transformation des bâtiments hors zone à bâtir est encore long et sinueux, mais on remarque que la politique fédérale ouvre une porte pour l'avenir. Nos chambres fédérales ont pris conscience de l'enjeu du patrimoine bâti dans les derniers débats. Pour cette raison nous devons poursuivre avec l'esprit d'initiative.



Par Eddy Favre,
conseiller en charge



Par Andres Gimenez, collaborateur
au service technique



Salubrité publique – Appel à l’action!

À l’ouverture de la nouvelle saison estivale, nous nous réjouissons d’accueillir à nouveau les touristes en grand nombre. Soyons fiers de l’intérêt que suscite notre Commune et mettons en valeur la qualité de nos paysages bucoliques et de notre patrimoine multiséculaire. Profitons-en pour mettre de l’ordre dans nos parcelles et nos espaces de vie, afin que les excursionnistes aient le souffle coupé par la beauté de nos

montagnes plutôt que par nos épaves et nos amas de déchets et encombrants. Quand nous partons en vacances, nous sommes tous contents de visiter des lieux beaux, propres et agréables. Nous aussi, misons sur la propreté et la salubrité publique pour avoir la fierté de montrer un cadre idyllique. Et pour améliorer notre qualité de vie! Nos voisins en seront tout autant reconnaissants...

Contraste de paysages évolénards gâchés par l’insalubrité:



Exemples de paysages recherchés:





Etat des lieux des grands projets communaux

22

Le Conseil et l'Administration de la Commune d'Evolène profite de la publication de ce bulletin d'information pour vous tenir informés de l'état des lieux des projets, en complément du bilan des 6 derniers mois.

Projet Clos-Lombard

■ Chronologie

- Etude de faisabilité 2020-2021
- Octroi du crédit d'engagement de 2.5 millions de francs par l'Assemblée primaire en décembre 2021
- Appel d'offre et octroi du mandat d'architecte 1^{er} semestre 2022
- Réalisation du projet et discussion avec les parties concernées 2022-2023
- Mise à l'enquête publique en avril 2023
- Obtention de l'autorisation de construire en octobre 2023
- Déplacement du transformateur avec OIKEN automne 2023

Alors que le début des travaux avait été annoncé pour l'automne 2023, la discussion relative à l'octroi d'un nouveau droit de superficie en faveur de la commune a

toutefois pris beaucoup de retard et empêche la démolition du bâtiment actuel et le lancement concret des travaux. Les relations sont bonnes entre la Commune et la Paroisse d'Evolène, toutefois les discussions avec le diocèse prennent plus de temps que prévu.

La période de réalisation des travaux - bâtiment et place - n'est pas encore claire à cette heure, tout dépendra du début effectif avec réactualisation à ce moment-là du planning. Cette réalisation devra en tous les cas tenir compte des CIME (10-15 août 2025). Idéalement, il faudrait que les travaux puissent être lancés à la fin août...

Élément nouveau: En lien avec la réfection de la place et la réorganisation des places de parc sur l'espace à disposition, la Commune d'Evolène souhaite établir **un arrêt de bus** de la ligne Car Postal Sion - Les Haudères, de manière à mieux accueillir et déposer les passagers en lien avec le centre du village. Sans trop rallonger la course (détour depuis le carrefour de la Coop et demi-tour sur la Place de Clos-Lombard), un arrêt de bus à proximité immédiate de l'office du tourisme serait une plus-value indéniable pour nos visiteurs. La proposition d'un arrêt à cet endroit faciliterait parallèlement la mobilité de nos aînés.





Etat des lieux des grands projets communaux

Projet Santé et Petite enfance

■ Chronologie

- Concours d'architecture fin 2021-début 2022
- Développement du projet avec les architectes et ingénieurs lauréats 2e semestre 2022-début 2023
- Octroi du crédit d'engagement de 11.5 millions de francs par votation populaire en avril 2023
- Modifications du projet, notamment en vue d'améliorer le concept énergétique (choix final de Minergie-P) et de réorganiser les sous-sols en raison des résultats des forages exploratoires mai-décembre 2023
- MISE À L'ENQUÊTE déposée le 22.12.2023, sortie sans opposition
- Début 2024: Finalisation du projet, validation du descriptif de construction et du devis réactualisé

Cet hiver, le descriptif de construction a été analysé et discuté par la commission Construction ainsi que par la commission Travaux publics. Des adaptations ont été apportées, sans remettre en question le projet mis à l'enquête, de manière à améliorer l'intégration au site et à respecter l'enveloppe budgétaire, malgré l'augmentation due à la réorientation du concept énergétique malheureusement sous-esti-

mé au moment de l'avant-projet. Cela était nécessaire par souci d'exemplarité, par notre label Cité de l'énergie et ses recommandations, ainsi qu'en lien avec la nouvelle loi cantonale sur l'énergie et ses nouvelles normes pour les bâtiments publics. Des discussions ont également eu lieu en lien avec la réalisation ou non des abris antiatomiques. Si ceux-ci sont obligatoires compte tenu du manque de telles infrastructures au niveau communal, leurs importants coûts causés par la nature du sous-sol pourraient justifier une dérogation. Cela sera encore examiné au moment du retour des appels d'offre, lorsque le coût attendu de la réalisation sera plus précis.

Le budget actuel, tenant compte des subventions liées à la labellisation énergétique et aux abris, se monte à CHF 11'501'476.-. À ce stade, on suppose le budget comme étant à +/- 10%.

Le programme actuel consiste à lancer tous les appels d'offres prochainement et à attendre les retours avant de lancer les travaux au mois de mars 2025 directement avec la crèche, en parallèle à la mise en place des travaux spéciaux sur l'autre bâtiment. La crèche pourrait être prête en septembre 2026, et le centre médical et paramédical en mars 2027. Le retour des offres permettra d'affiner certains choix de réalisation.





Etat des lieux des grands projets communaux

Projet de Chauffage à distance (CAD)

Comme annoncé dans le dernier bulletin d'information, le Conseil communal a validé le projet de lettre d'intention pour le CAD avec OIKEN/Sogaval. Un comité de pilotage (Copil), composé de personnes représentant les deux partenaires, avec des rencontres très régulières, a été mis en place. L'objectif initial était d'avoir une proposition de modèle de partenariat à soumettre au conseil d'administration de OIKEN/Sogaval et à l'Assemblée primaire d'Evolène au plus vite, idéalement au moment de l'Assemblée primaire ordinaire de juin 2024.

Toutefois, un CAD utilisant la nappe et non une ressource plus habituelle comme le gaz ou le bois, nécessite davantage d'études et de vérifications avant d'aboutir à une proposition concrète et fiable pour la suite du projet. L'utilisation de cette ressource locale serait toutefois exceptionnelle, Evolène a une grande chance d'avoir ce potentiel dans son sous-sol, ce qui justifie d'y octroyer le temps nécessaire. Aussi, il a été décidé de repousser la décision de quelques mois, de manière à analyser et définir encore quelques paramètres (em-

placement puits, centrale, comportement de cette eau...).

Cela permettra de plus de pouvoir faire une séance d'information avant d'arriver au moment de la proposition concrète à l'Assemblée primaire.

Le Copil continue donc son travail, en discutant des modèles et en s'appuyant sur des comparaisons avec d'autres CAD et d'autres sources de chauffage. Le Directeur d'OIKEN a récemment rencontré le Conseil communal et répondu à certaines interrogations. La Commune d'Evolène connaît maintenant les différentes options et va devoir se positionner par rapport au partenariat souhaité, notamment en lien avec la société de production qui sera créée.

Le projet Santé et Petite enfance est à l'heure actuelle dépendant de l'avancée de ce projet de CAD, le concept énergétique reposant sur un raccordement à ce réseau, fonctionnant donc sur un système de pompes à chaleur alimentée par l'eau de ce forage profond.

Important: En cas de validation du CAD par la population, des chauffages provisoires pourront être prévus par OIKEN chez les futurs raccordés qui ne peuvent plus attendre quelques années d'ici le déploiement du CAD dans leur quartier.



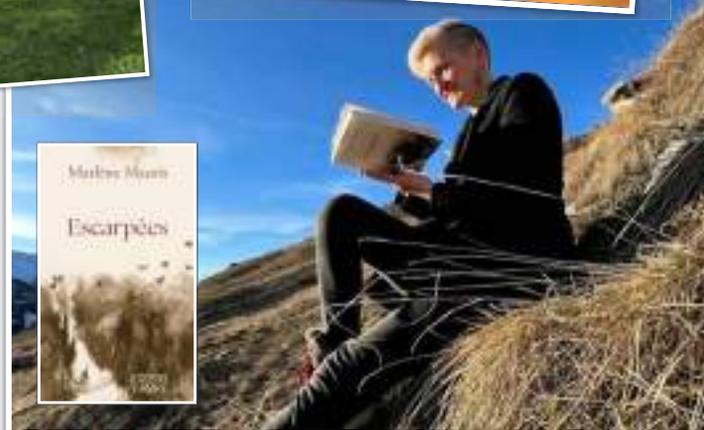
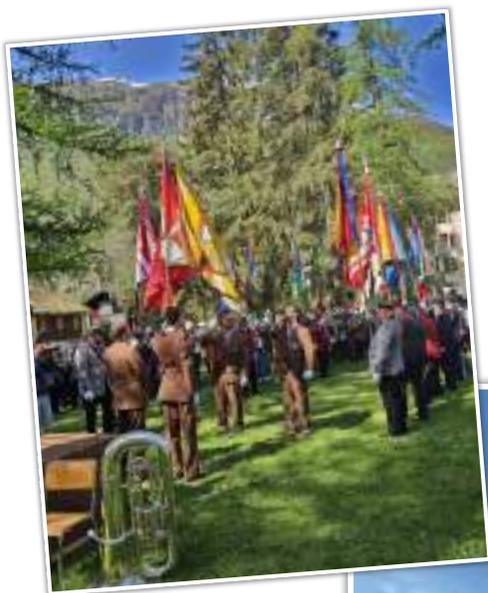
Evolène est une terre de culture et de sport, merci à vous toutes et tous de la faire vivre

Joli succès pour le 75ème Festival de la Fédération des Musiques du Valais central, organisé par l'Echo de la Dent Blanche.



Tenouveliste.ch

Evolène: 3000 personnes pour le Festival de la Fédération des Musiques du Valais central. A dé...





Nonagénaire

En ce début 2024, la commune d'Evolène a accueilli un nouveau nonagénaire. C'est avec plaisir que la famille vous présente cette personnalité bien connue d'Evolène.

Gilbert Métrailler, 18 mars 1934

Eh oui, celui que bien des Evolénards connaissent sous le nom de Tchibor, vient de fêter ses 90 ans le 18 mars dernier!

Ses enfants préfèrent le nommer le châtelain de Panteillon, car même s'il a abandonné son entreprise il y a une quinzaine d'années lorsque Béatrice, notre mère, est tombée malade, c'est encore lui le patron, à Panteillon! Il apprécie que le gazon soit bien tondu et que les chemins soient bien dégagés en hiver et il nous le fait volontiers savoir. Il apprécie surtout de passer du temps avec l'un au l'autre d'entre nous, car il se sent bien seul depuis que Béatrice nous quittés en aout dernier. Il faut aussi dire qu'à son âge il n'a plus beaucoup de copains!

Malgré son chagrin il demeure résolument optimiste et c'est ce qui fait notre bonheur. Nous aimons tellement lorsqu'il nous raconte sa grand-maman, la si douce et belle Catherine Rumpf, son enfance à l'alpage de la Meina, son apprentissage de maçon à Evolène puis à Sion, ses années au chantier de grande Dixence, comme tant d'autres dans la vallée, sa vie avec notre mère, sa passion pour le chant et la musique.

Et lorsqu'il se met à la musique à bouche, alors c'est la fête!

Si on devait le décrire en 2 mots, on dirait bienveillance et optimisme.

On espère pouvoir l'aimer et le garder encore longtemps comme ça.

Ses enfants





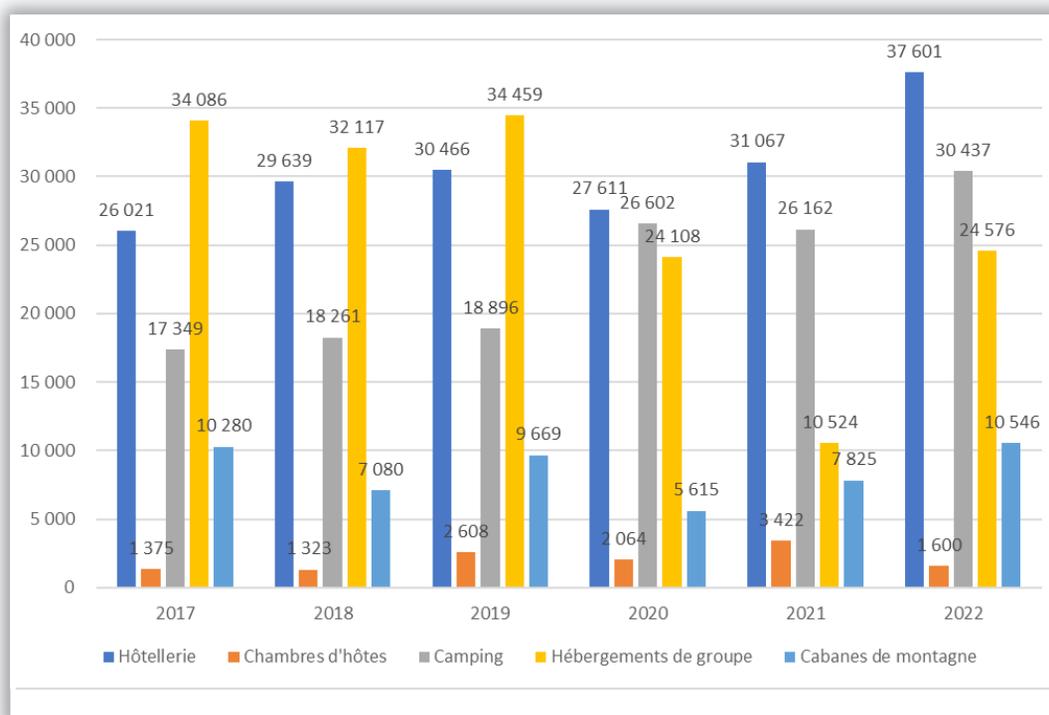
Masterplan du tourisme

Le début de l'année 2024 a été marqué par une activité importante pour le dicastère du tourisme, en particulier pour le groupe de travail dévolu à la stratégie touristique. Le Masterplan touristique est un document en cours de finalisation depuis plusieurs années. Afin de valider le contenu, tout en faisant le lien avec la révision du PAZ (plan d'affectation des zones) communal, des séances d'échange avec les partenaires touristiques ont été mises en place.

Ces dernières ont eu lieu à Arolla, sur les Rocs, aux Haudères et à Evolène de janvier à avril. Des sondages en ligne ont ensuite été proposés à ces acteurs touristiques, de manière à ce que chacun puisse s'exprimer de manière anonyme et ainsi mieux saisir la sensibilité de ce pan de notre économie locale. Les prochaines pages vous présentent quelques éléments de la stratégie touristique ainsi que quelques résultats de ces 4 sondages effectués.

Quelques chiffres-clés de la destination «Evolène Région»

Evolution des nuitées en hébergement structuré



- Proportion de nuitées été / hiver : 65 % l'été et 35 % l'hiver (proportion stable)
- Résidences secondaires : Estimation de 400'000 nuitées par an (chiffres exacts inconnus en raison de la taxe forfaitaire)
- Parahôtellerie : Estimation de 150'000 nuitées par an



Masterplan du tourisme

■ Financement des structures touristiques:

- Taxes de séjour en hébergement professionnel: CHF 85'000
- Taxes de séjour forfaitaire (résidences secondaires): CHF 500'000
- Taxe de promotion touristique: CHF 250'000
- Contribution communale à la structure Val d'Hérens: CHF 100'000

Taxe de séjour communale: CHF 2.50, avec rabais pour les colonies, cabanes et campings

Tarif en comparaison intercommunale (sans compter la taxe d'hébergement que de nombreuses communes ont en plus de la taxe de séjour):

- CHF 2.00 aux Marécottes
- CHF 2.50 à St-Martin, Mont-Noble
- CHF 3.00 à Hérémente, Dents du midi, Val de Bagnes, Obergoms
- CHF 3.20 à Vex, Ovronnaz
- CHF 3.60 à Orsières, Liddes, Aletsch Arena, Binntal
- CHF 4.00 à Anniviers, Zermatt
- CHF 4.50-4.80 au Lötschental, Blatten/Belalp, Saas Fee (7.- l'été)
- CHF 6.00 Loèche les Bains

Les lignes stratégiques communales

Le projet de Masterplan a été légèrement adapté suite aux séances avec les commerçants et aux sondages. Il a ensuite été présenté au Conseil communal. Le document compte une quarantaine de pages, dédiées à l'état des lieux de la destination, à l'orientation stratégique puis à un plan d'action par domaine. Il débouche également sur des recommandations. Le document est actuellement en cours de mise en forme avant validation finale et publication officielle. Nous vous exposons quelques thématiques ci-dessous.

■ Positionnement de la destination

1. Nature
2. Authenticité, traditions et patrimoine
3. Sport et montagne
4. Hédonisme et détente

■ USP d'Evolène Région (*Unique Selling Products – Points de démarcation avec les autres destinations*)

1. Patrimoine vivant (patois, costume, carnaval, race d'hérens, etc.)
2. Prestations réalisées par des locaux
3. Villages authentiques à l'architecture préservée

■ Vision

- Evolène ne veut pas devenir une destination de tourisme de masse.
- La branche touristique doit être développée de manière à accroître l'attractivité de la région et de permettre des apports économiques plus importants pour les prestataires. Il s'agit donc de promouvoir le développement d'un tourisme orienté vers la qualité plutôt que la quantité tout en étant viable économiquement.
- Ce développement doit se faire en valorisant sur les 4 saisons les atouts principaux de la région que sont l'authenticité, les traditions et la nature, et non en les péjorant.
- Les différents pôles de la destination sont complémentaires et l'amélioration de la mobilité doit permettre de les renforcer mutuellement.



Masterplan du tourisme

- La promotion de la région doit ainsi se focaliser sur les personnes recherchant des activités sportives et du ressourcement dans un environnement préservé, caractérisé par un patrimoine exceptionnel et jouissant d'une gastronomie attractive.
- Une cohabitation harmonieuse entre locaux et touristes ainsi qu'un respect mutuel entre les différents secteurs d'activités sont essentiels pour permettre l'épanouissement et le maintien de tous les publics vivants et venant dans la région.

De manière générale, la vision et ses axes débouchent sur les priorités suivantes en matière de développement touristique :

■ **Maintien et optimisation de l'existant**

- Rénovation des infrastructures existantes
- Rénovation des hébergements
- Amélioration de l'exploitation

■ **Intégration de la réalité économique**

La nature et le patrimoine constituent les atouts principaux de la destination, mais ils ont besoin d'être complétés par des infrastructures, des projets et des services connexes pour atteindre une viabilité économique à moyen et long terme.

■ **Modification du plan d'affectation des zones**

Afin de maintenir et renforcer le tourisme au sein de la destination, il est indispensable de mettre le plan de zones communal en conformité et de prévoir l'aménagement en fonction des besoins identifiés. Faire en sorte que les activités de loisirs soient en adéquation avec l'affectation des zones et des parcelles est une mission essentielle de la révision totale du PAZ, en parallèle du redimensionnement de la zone à bâtir exigé par la LAT.

Le besoin de nouveaux lits chauds et la rénovation des lits existants a été souligné par les partenaires touristiques, de même que la problématique du logement pour le personnel, notamment saisonnier, travaillant dans le tourisme. Prévoir des zones

touristiques est une possibilité offerte par le plan directeur cantonal. Aussi, les zones touristiques suivantes ont été proposées dans l'avant-projet de PAZ :

- Prise en compte des abords immédiats des hébergements, des infrastructures touristiques, ainsi que des offres et services touristiques existants.
- Sauvegarde de quelques parcelles pour la création d'hébergements complémentaires.

Le Masterplan touristique a également servi à argumenter en faveur de la création de zones camping et d'intérêt général (zones liées au parcage, à la mobilité, places de jeux et d'accueil) dans et à proximité des différents villages de la commune.

Quelques résultats des sondages

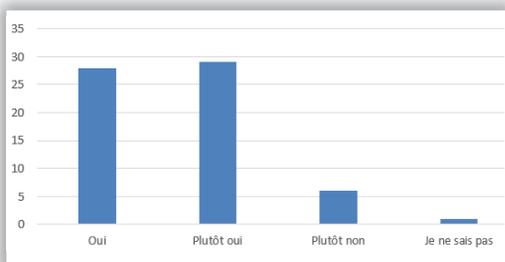
4 sondages ont été menés, soit 1 pour chaque « pôle » rencontré, à savoir Arolla (et son vallon), les Rocs, les Haudères et Evolène. Plusieurs questions apparaissent toutefois dans les 4 sondages, ce qui permet de regrouper les résultats. La participation a été très bonne (64 réponses au total) et nous remercions sincèrement les partenaires touristiques pour leur implication. De nombreux commentaires ont été également apportés en complément des réponses aux questions générales, ce qui est extrêmement précieux pour la commune et l'office du tourisme. Voici sans commentaires quelques résultats issus de ces sondages...



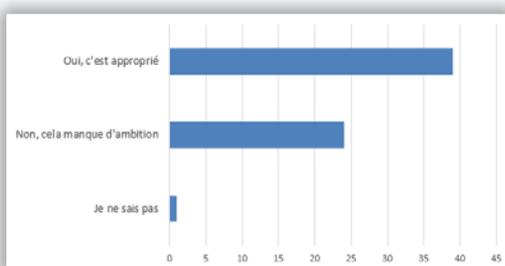
Masterplan du tourisme

■ Adhésion au Masterplan et satisfaction avec le tourisme actuel

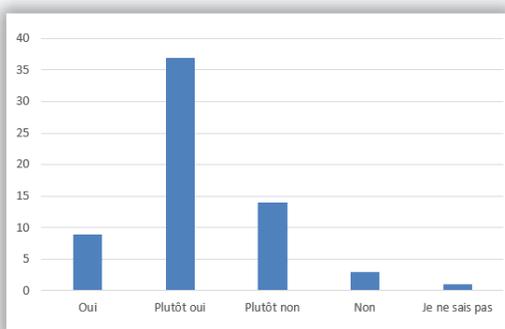
- Etes-vous globalement convaincus par la vision proposée par le Masterplan?



- La stratégie globale du Masterplan visant à MAINTENIR ET AMELIORER L'EXISTANT vous semble-t-elle appropriée?

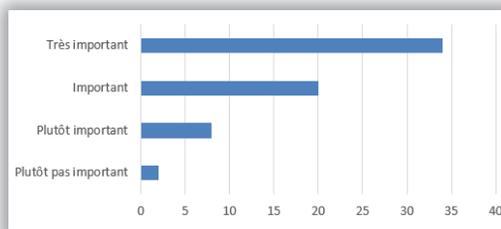


- Etes-vous globalement satisfaits avec l'offre touristique de notre destination?

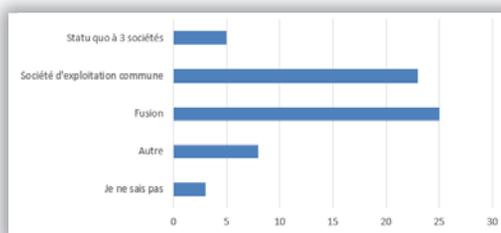


■ Remontées mécaniques: Importance et perspectives organisationnelles

- Selon vous, à quel point est-il important de renouveler les remontées mécaniques?

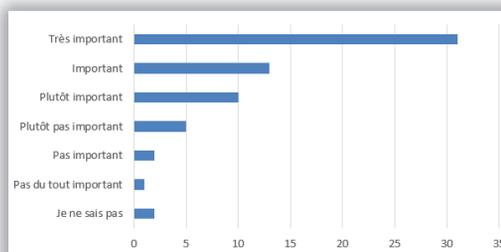


- Selon vous, quel modèle organisationnel faudrait-il privilégier à l'avenir concernant les sociétés de remontées mécaniques communales?



■ Développement de nouveaux lits touristiques

- Selon vous, à quel point est-il important de créer de nouveaux lits touristiques?

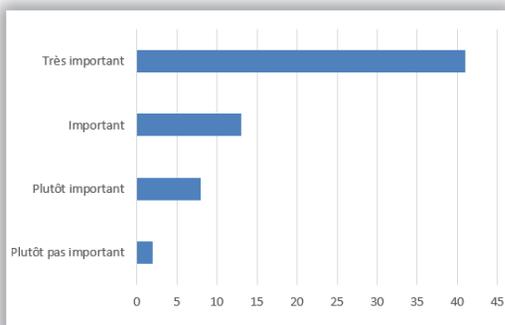




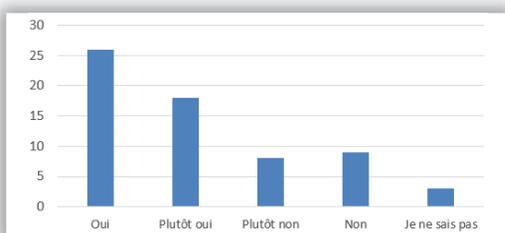
Masterplan du tourisme

■ Mobilité touristique

- Selon vous, à quel point est-il important d'améliorer la mobilité vers les sites touristiques en transports publics, notamment via des navettes ?



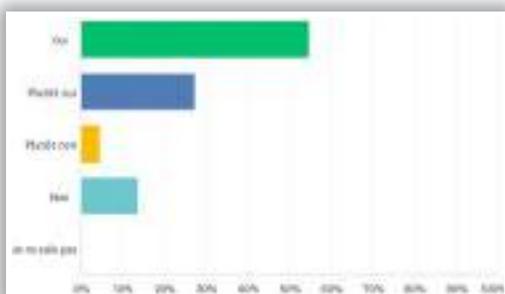
- Seriez-vous favorables à une restriction d'accès à Ferpècle pour les véhicules privés ?



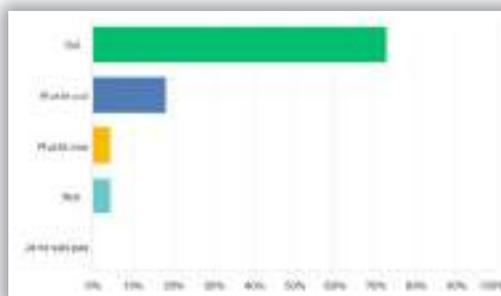
■ Rue centrale d'Evolène

Précision: pour cette rubrique, il s'agit des questions adressées seulement aux partenaires touristiques d'Evolène village (22 réponses au total)

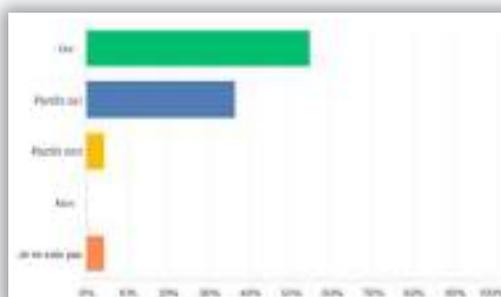
- Etes-vous favorables à une limitation des places de parc dans la Rue centrale d'Evolène ?



- Etes-vous favorables à des restrictions de circulation dans la Rue centrale d'Evolène en période touristique ?



- Seriez-vous favorables à une mesure permettant de préserver l'attractivité économique au niveau des rez-de-chaussée sur rue (maintien de la fonction commerciale) ?



Par **Virginie Gaspoz**, en charge de la Commission Tourisme, culture et sports



Sociétés locales, vous avez la parole!

32

La commune met à disposition des sociétés culturelles et sportives un espace d'expression dans chaque bulletin d'information. Vous avez un petit communiqué à faire? Cet espace est à vous!

Concerts de la Sage

SAISON 2024

Fondée en 1963 par des musiciens amoureux du Val d'Hérens, l'Association des Concerts de La Sage propose depuis plus de 60 ans une programmation de grande qualité entre la mi-juillet et la mi-août dans la jolie chapelle du village, à l'acoustique exceptionnelle. Afin de permettre à tous d'en profiter au mieux, les concerts sont gratuits, avec une collecte «chaudement recommandée» à la sortie.

Après une brillante programmation en 2023 à l'occasion du 60ème anniversaire de l'association, l'édition 2024 s'annonce tout aussi riche, avec un programme extrêmement varié, échelonné entre le 15 juillet et le 14 août. Quatre concerts se tiendront à la chapelle de La Sage:

- 15 juillet: Carte blanche à un ensemble de jeunes musiciens, ensemble issu de la Haute Ecole de Musique Valais-Wallis de Sion, dans le cadre d'une nouvelle collaboration avec cet établissement
- 20 juillet: Trio piano, flûte et violoncelle (Stéphane de May, piano/Claudia Pana, flûte/ ordan Gregoris, violoncelle)

- 8 août: Duo piano à quatre mains (Zala et Val Kravos, jeunes prodiges slovènes)
- 14 août: Duo flûte de pan et accordéon (Michel Tirabosco, flûte de pan / Denis Fedorov, accordéon)

Deux manifestations auront lieu en dehors de la chapelle:

- 24 juillet: «Brûlée mais vive!», récital poésie et musique au cinéma d'Evolène
- 29 juillet: «Angeles», improvisation danse et musique en plein air à La Sage (Barbara Pereyra, danse / Emmanuel Cremer, violoncelle)

Les places sont limitées (60 au cinéma d'Evolène, 110 à la chapelle de La Sage) et ne peuvent pas être réservées à l'avance. Les portes ouvrent 30 minutes avant les concerts et les manifestations. Les horaires varieront en fonction des concerts / manifestations (11h, 18h, 20h) et seront précisés début juillet sur les affiches, dépliants, programmes, et sur le site de Evolène Région Tourisme (www.evolene-region.ch).

Contact

Carlos Carrillo - concertsdelasage@gmail.com
+41 78 220 94 20





Sociétés locales, vous avez la parole!

Groupe d'art traditionnel Arc-en-Ciel

L'Arc-en-Ciel recherche activement des musiciens pour compléter son orchestre. Vous jouez de l'accordéon, du violon, des percussions, de la clarinette ou de n'importe quel autre instrument qui se marie bien avec nos sonorités folkloriques? Vous aimez le costume, les traditions et la bonne humeur?

Venez participer aux répétitions tout au long de l'année, aux festivals nationaux et internationaux et aux sorties à l'étranger! Ambiance festive au rendez-vous!

Si cela vous intéresse, contactez l'Arc-En-Ciel au 079 676 58 59 ou par email: direction@arc-en-ciel-evolene.ch

■ Costumes d'Évolène

Vous possédez des pièces de costume d'enfant et souhaitez nous aider à faire vivre nos groupes dynamique de jeunes et de minis? Vous n'avez plus l'usage ou seriez disposés à prêter ces pièces?

Contactez-nous au 079 676 58 59 ou par email: direction@arc-en-ciel-evolene.ch et permettez à vos costumes d'être portés à nouveau par nos danseurs en herbe!

Photographie: Christelle Gaspoz Donnet



Fondation Atelier Marie Métrailler

■ Des idées cadeaux à foison

L'Atelier de Tissage d'Évolène vous propose de magnifiques créations à offrir ou à s'offrir.

Une nouveauté est venue étoffer le choix: une bourse assortie à votre costume, pratique, mignonne, du plus bel effet.

L'atelier est ouvert tous les jeudis et vendredis après-midis. Il sera en fermeture annuelle la dernière semaine de juin et la première de juillet. Du 8 juillet au 25 août, ouverture tous les après-midis.

Atelier de Tissage Marie Métrailler, Rue du Four 7.



Festival classique des Haudères

Le Festival Classique des Haudères reviendra cet été offrir aux curieux de musique autant qu'aux mélomanes la possibilité de découvrir dans le cadre rêvé de la Chapelle des Haudères le programme concocté par notre directeur artistique François Grin. Programme comme toujours très diversifié et interprété par des artistes



Sociétés locales, vous avez la parole!

internationalement reconnus. Parmi eux le quatuor Terpsycordes, ensemble emblématique et incontournable du festival, ou encore Philippe Cassard et Cédric Pescia, remarquables et fidèles pianistes de notre festival.

Cette semaine de musique nous transportera à travers les époques, de la musique ancienne à la musique contemporaine, en passant par les grands classiques, romantiques et modernes. Un moment convivial où le public pourra échanger avec les artistes après chaque concert, dans une atmosphère chaleureuse, à l'occasion de la verrée de fin de concert généreusement offerte par la Commune d'Évolène.

N'hésitez pas à prendre connaissance sans tarder du programme détaillé sur www.festivalhauderes.ch. Dans ce programme nous soulignons un concert particulièrement en résonance avec le lieu, à savoir celui du 31 juillet donné par l'ensemble de flûtistes Vibration4 intitulé Vibrations valaisannes: Requiem des glaciers. Les sons originaux de la fonte des glaciers ont été enregistrés, puis mis en musique et en images vidéo.

Ce concert s'inscrit dans le cadre d'une année thématique dédiée aux glaciers à La Maison des Alpes d'Évolène que nous vous invitons à découvrir parallèlement au concert, imaginés tous deux en lien avec l'exposition décentralisée dans toute la Suisse sous le titre Regarder le glacier s'en aller. Surprises garanties!

Ne manquez donc pas de participer à cette belle manifestation, renouvelée avec bonheur depuis plus de 20 ans en la Chapelle des Haudères.

La vente des billets débutera le 15 juin 2024:

- sur le site www.festivalhauderes.ch ou sur le site www.booking-event.com (print@home, par carte de crédit);
- à l'Office du Tourisme d'Évolène, au plus tard à midi pour le concert du soir même (pas de réservation téléphonique);
- à l'entrée de la chapelle pour le concert du soir (paiement exclusivement en espèces). La caisse ouvre une heure avant le début du concert.

Encore un grand merci à nos partenaires d'Évolène Région Tourisme ainsi qu'à la Paroisse catholique d'Évolène et à la Commune d'Évolène pour leur précieuse collaboration et leur soutien.

Association du Festival de Musique des Haudères



La Chapelle des Haudères et l'hôtel des Mélèzes



Le quatuor Terpsycordes avec Cédric Pescia et François Grin



Le quatuor de flûtistes Vibration4



Sociétés locales, vous avez la parole!



Fondation Le Musée à Evolène

Le patrimoine culturel et les beaux-arts s'allient dans les activités estivales de la Fondation Le Musée à Évolène.

■ Au temps du mulet

Il semble bien loin le temps où les conducteurs de mulets circulaient sur la grand-route d'Évolène, estimant que les chauffeurs de voiture avaient bien le temps d'attendre derrière leur monture!

L'heure est venue de rendre hommage au mulet qui a transporté les récoltes, les enfants et les personnes en déplacement, les vivres et tant de charges. Ce mulet a tiré la charrue pour préparer les semailles, il a aussi traîné les billons constitutifs de la charpente de chacune des bâtisses érigées sur la commune. Ce mulet a encore parcouru tous les chemins qui sillonnent notre vallée, portant la cage à poules lors de la montée au mayen, les stères de bois pour alimenter le foyer de l'alpage, les bûches de la vendange pour remonter de la plaine, etc.

Véritables personnages au sein de la famille, Lisette ou Fritz passaient leur existence dans le même entourage familial, fussent-ils dociles ou récalcitrants... On n'échangeait pas le mulet! Lorsqu'une famille ne disposait pas des ressources nécessaires pour l'entretien d'une monture, il arrivait qu'elle s'entendît avec d'autres pour posséder un quart ou un demi-mulet et ainsi répartir les frais d'achat et d'entretien ou alors qu'elle empruntât occasionnellement une monture afin d'effectuer telle ou telle tâche, puis la reconduisait dans son étable, apportant la charge de foin et l'avoine pour la nourrir.

La Fondation Le Musée à Évolène se réjouit d'ouvrir au public l'espace réaménagé dans le grenier datant de 1613 et sis derrière la Cure ainsi que la nouvelle exposition dé-

diée au mulet. L'inauguration se déroulera le samedi 13 juillet 2024.

■ Au bâtiment du Musée

Le cadre chaleureux de la Demeure du Châtelain offre une riche visite patrimoniale autant par l'architecture vernaculaire que par la variété des thèmes qui y sont abordés: l'habillement, la vie domestique, le travail artisanal, l'élevage, le carnaval, etc. Des objets authentiques, des photographies historiques, des commentaires explicatifs caractérisent l'essentiel de la vie à Évolène.

À l'entresol de l'édifice se tient une exposition des œuvres de l'aquarelliste Catherine Saint Fontaine qui poursuit sa quête de la douceur et de la beauté.

OUVERTURE DU MUSÉE ET DU GRENIER

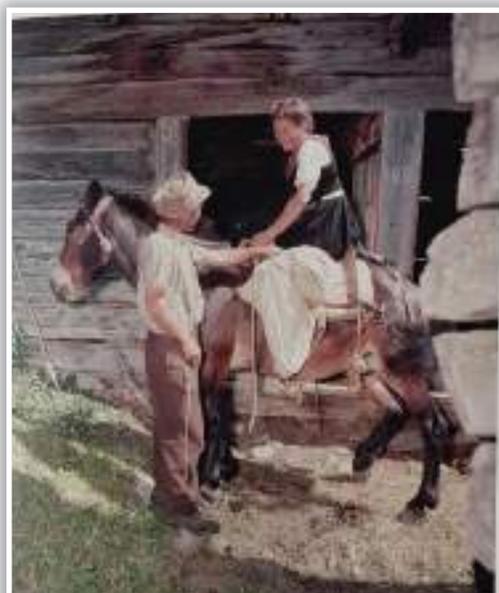
**Du samedi 6 juillet au
dimanche 25 août 2024**

Tous les jours, de 15 h à 18 h

En tout temps, ouvertures sur demande et visites commentées en patois, en français, en allemand ou en anglais.

Pour de plus amples informations, contactez Catherine Rezzonico, présidente de la Fondation, ou Gisèle Pannatier, secrétaire.

Renseignements à l'Office du Tourisme d'Évolène.





Sociétés locales, vous avez la parole!

Les conteuses d'Evolène

Les conteuses d'Evolène sont de retour

avec un coffre plein d'histoires
pour ravir grands et petits

Jeudi 18 juillet 2024 à 15 heures
sous le couvert de La Tour près de la Borgne
histoires d'animaux pour enfants dès 4 ans
suivies d'un goûter offert par l'Office du Tourisme d'Evolène
Chapeau à la sortie

Mardi 6 août 2024 à 20 heures
Contes au jardin « tout public » à Pralovin
suivis du verre de l'amitié offert par l'Office du Tourisme d'Evolène
Se munir de vêtements chauds
Chapeau à la sortie

Jeudi 24 octobre 2024 à 17 heures
Contes d'automne « tout public » au Musée à Evolène
suivis du verre de l'amitié
offert par l'Office du Tourisme d'Evolène.
Prix : adultes, fr. 10.00 – enfants de 6 à 16 ans : fr. 5.00



Nous contons également pour des anniversaires, des fêtes
de famille ou des soirées à thèmes

Bernadette Schieferstein
079 339 64 65

Danièle Pralong
079 324 96 40



Sociétés locales, vous avez la parole!



FC Evolène

■ Le FC en fête

2024 marque les 70 ans du ballon rond à Evolène. A cette occasion, le FC organise différents événements sur les années 2024 et 2025.

Tout d'abord, notez le **souper de soutien** qui aura lieu **le samedi 16 novembre 2024** au Centre scolaire d'Evolène.

Différentes surprises vous attendent lors de cette soirée, notamment une petite animation de la troupe théâtrale locale «Lè Tarkèss», une représentation d'humoristes du Valaisco'Medy (comedy club Valais) et la présence de DJ Jésus. Venez nombreux soutenir et fêter le FC autour d'un caqueuon et d'un bon ballon!

Durant le printemps 2025, vous aurez la possibilité de **découvrir l'histoire du FC**, ses

moments forts, ses anecdotes et ses joueuse-s. N'hésitez pas à jeter un coup d'œil à cette exposition temporaire.

A ce propos, si vous avez en votre possession une histoire, une pépite, un ballon d'or caché dans un placard, c'est l'occasion de le remettre sur le devant de la scène grâce à cette exposition. Ne manquez pas de contacter Christelle Vuignier (079 633 58 56) ou Andy Maître (079 450 62 58).

Finalement, le retour du fameux **tournoi de foot** permettra de «regrouper» au maximum les Hérensards et de clore les festivités dans les règles de l'art. Celui-ci se déroulera **le samedi 19 juillet 2025** et se terminera par une soirée festive sans carton rouge, mais avec des cartons de rouges. Alors, crampez-vous!

Le Comité d'organisation du 70^e

Fondation de La Maison des Alpes



LA MAISON DES ALPES - 2024, L'ANNÉE DES GLACIERS

Entre participation au programme national «Regarder le glacier s'en aller» par l'intervention d'un collectif d'artistes à la Fauchère, exposition temporaire sur l'archéologie glaciaire au Centre de Géologie et de Glaciologie et Festival du Film, saison 3, l'été s'annonce chaud. Réservez d'ores et déjà les dates sur votre calendrier et restez attentifs aux nouvelles sur notre site: www.lamaisondesalpes.ch ou sur le site d'ERT.

■ Une page se tourne, une nouvelle exposition s'ouvre

Hans Ruedi Pfeifer, Professeur honoraire de l'Université de Lausanne, est l'un des fondateurs du Centre de Géologie et de Glaciologie des Haudères et de notre Fondation. Il est aussi, depuis très longtemps, actif dans les associations évolénardes. Sous son impulsion, le Centre a pris ces dernières années un nouvel essor (rappelons entre autres la magnifique exposition «Avalanches», qui a permis au nombre de visiteurs de doubler).

Après de nombreuses années d'activité, il a souhaité se retirer du Conseil de Fondation et de la gestion du Centre, tout en restant à disposition pour des aides ponctuelles. Hans Ruedi et son épouse Regula seront d'ailleurs les chevilles ouvrières de la semaine de médiation «Vivre une journée dans la Préhistoire», proposée aux élèves du cycle II du Val d'Hérens en septembre. Le Conseil de Fondation les remercie sin-



Sociétés locales, vous avez la parole!

38

cèrement pour leur magnifique travail et leur enthousiasme inaltérable. Mais l'aventure continue. Après l'exposition sur l'eau mise sur pied par le Centre de Recherche sur L'Environnement Alpin de Sion, le Centre abritera cet été «**Mémoire de glace**», en collaboration avec le Musée d'Histoire du Valais et l'Office Cantonal d'Archéologie. Cette exposition traitera des trouvailles que le recul des glaciers permet. Elle sera l'occasion de découvrir divers objets exhumés au Schnidejoch, au col du Théodule et au Col Collon, en particulier la reproduction d'une magnifique statuette celtique. **Vernissage le 6 juillet aux Haudères.**



■ Regarder le glacier s'en aller!

Ca y est! Le programme national «Regarder le glacier s'en aller» (<https://artforglaci-ers.ch>) est lancé et notre Fondation est

heureuse d'y participer. La Maison de la Fauchère accueillera en effet un collectif d'artistes, sous l'impulsion de l'association sédunoise Le Cairn. Les artistes aux disciplines variées auront l'occasion de dialoguer avec des scientifiques pendant un workshop, avant d'investir la Maison pour évoquer le changement climatique avec leur sensibilité et proposer des œuvres spécifiquement conçues pour La Maison des Alpes. **Vernissage le 27 juillet à la Fauchère.**

La traditionnelle journée Portes ouvertes (3 août), couplée avec les visites guidées de l'expo et dans la région de Ferpècle, sera l'occasion de dialoguer avec les artistes. D'autres médiations sont en cours d'organisation et leurs dates seront communiquées dans le courant du printemps.

■ Festival du film saison 3

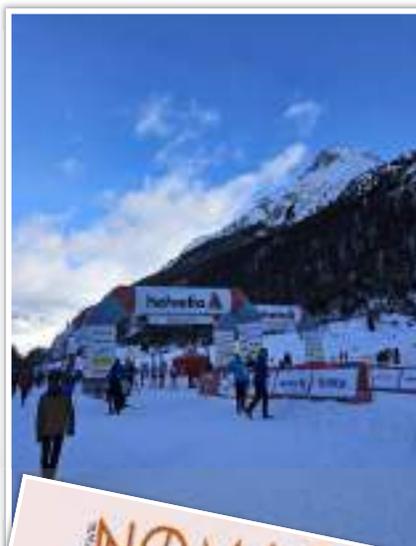
La troisième édition du Festival du film se déroulera au **cinéma d'Evolène en Juillet et Août**. Après deux années de films animaliers, la Fondation, en association avec ERT, présentera des films en contrepoint du thème des expositions sur les glaciers. Certaines soirées seront aussi l'occasion de dialoguer avec des intervenants autour du recul des glaciers.

Le programme est en cours de finalisation, restez attentifs aux nouvelles sur notre site: www.lamaisondesalpes.ch. Un diaporama sur la faune alpine, avec les photos de Marcel Gaspoz, Président de l'Association des Amis de la Maison des Alpes, et présenté par lui-même, complétera une affiche alléchante et pour tout public.

*Pour la Maison des Alpes,
Amédée Zryd
Président*



Evolène est une terre de culture et de sport, merci à vous toutes et tous de la faire vivre



Canal9
13 mai · 🌐

Une belle façon de découvrir ou de redécouvrir l'incroyable destin de la célèbre tisserande à travers 15 panneaux muni d'un QR code, le tout en marchant et en se laissant porter par les paroles de Marie Métrailler, lues par l'écrivaine évolénarde Marlène Mauris.





Evolène Région Tourisme

Programme estival 2024

La saison estivale a débuté en fanfare avec l'organisation de l'Amicale du Val d'Hérens et du Festival des Musiques du Valais Central par l'Echo de la Dent-Blanche le dernier week-end de mai, à l'occasion de son 70^e anniversaire. Trois fêtes différentes en trois jours qui auront permis à pas moins d'une vingtaine de sociétés musicales et folkloriques ainsi qu'au nombreux public de se rendre à Evolène et de découvrir notre région.

Avant cela, et malgré le fait que 2024 ne soit pas une année CIME, la Réunion de Secteur de l'Europe du Sud du CIOFF® se déroulait du 9 au 13 mai à Evolène. Un événement d'envergure internationale où une quinzaine de délégations venues notamment de France, Espagne, Italie, Portugal, Grèce, Chypre, Kosovo, Serbie, Macédoine du Nord et de Bulgarie ont découvert la Suisse, et en particulier la Région d'Evolène. Une soirée folklorique suisse a été organisée le samedi 11 mai, un succès auprès de la population qui a pu une nouvelle fois admirer le groupe Arc-en-Ciel et ses nombreux danseurs (petits et grands) sur les planches. Nos passionnés de folklore entament désormais l'organisation des CIME 2025, qui accueilleront la Fête Cantonale des Costumes, tandis que le groupe Arc-en-Ciel vous retrouvera durant ses nombreuses sorties estivales.

Début juin avait lieu la traditionnelle course du Raid Evolénard. Celle-ci a été avancée d'un week-end par rapport à ces dernières années afin d'anticiper un calendrier des courses VTT déjà très fourni lors du troisième week-end du mois. Cela a favorisé une meilleure participation et la présence de grands noms de la discipline.

La saison estivale 2024 sera placée sous le signe du renouveau ! Outre les habituelles manifestations tels que les marchés, la fête au village des Haudères ou encore la fête de la Mi-Eté à Evolène, nous vous invitons à

découvrir toutes les nouveautés et à participer aux nombreux événements organisés ces prochains mois afin de dynamiser la vie associative et locale de notre région.

Nomad Land Festival

Un tout nouveau Festival de musique verra le jour les 29-30-31 août prochains à l'Hérens-Arena des Haudères: Le Nomad Land Festival. Ce dernier a été lancé par Charles Martin et est vivement soutenu par Evolène Région Tourisme, notamment sur tous les aspects logistiques et communication. La programmation de cette nouvelle manifestation d'envergure est tout simplement remarquable avec la présence notamment d'Hélène Ségara, de Gilbert Montagné, de Michel Fugain, de Keen'v ou encore de Cabry (Charles Martin) lui-même. En tout, plus d'une vingtaine d'artistes chaufferont les lieux et les deux scènes prévues pour l'occasion. Nous vous incitons à découvrir cette nouveauté dans le cadre magique qu'est l'Hérens-Arena. Vous souhaitez acheter votre pass pour le Festival ou un billet pour une soirée? Vous désirez recevoir plus d'informations? Rendez-vous sur www.nomadland.ch ou directement à l'Office du Tourisme d'Evolène.

Fête cantonale de lutte

Suite à de nombreuses démarches effectuées depuis quelques années et la volonté de proposer une nouvelle manifestation de taille à l'Hérens-Arena des Haudères, nous organiserons la Fête régionale de lutte des jeunes ainsi que la Fête cantonale de lutte des actifs les 20 et 21 juillet prochains.

Evolène Région Tourisme fait partie du comité d'organisation et réalise de ce fait un grand travail depuis plusieurs mois. Nous vous invitons vivement à participer à ce week-end chaleureux et à découvrir cette discipline sportive typiquement suisse qui est peut-être encore quelque peu méconnue dans notre région.



Evolène Région Tourisme

Nous profitons également de cet espace qui nous est offert pour vous indiquer que nous recherchons des bénévoles. Pour les personnes motivées et intéressées à participer à cette belle fête, nous vous remercions de prendre contact avec nous à info@evolene-region.ch ou au 027 283 40 00.

Tavolata des fromages à raclette valaisans

Avis aux amateurs de fromage, ouvrez votre agenda avec votre main gauche, empoignez votre plus beau stylo avec votre main droite et bloquez le dimanche 28 juillet 2024 ! En effet, une tavolata géante des fromages à raclette valaisans sera organisée dans la Rue Centrale du village d'Evolène. Celle-ci a pour but de mettre en avant les fromages à raclette de la vallée mais également de permettre aux évolénards et aux hôtes de la région de déguster pas moins de dix fromages provenant de tout le Valais.

Le terme «tavolata» vous est étranger ? Aucun problème, vous trouverez les explications ci-dessous :

Il est issu de l'italien et indique une grande table autour de laquelle se réunissent des gens afin de manger ensemble et en bonne compagnie.

Dans notre cas, de longues tables seront installées sur la Rue Centrale dans trois zones différentes :

- Pour le haut de la rue, de Sport Evasion à l'Hôtel Eden
- Pour le milieu de la rue, de la Poste au Vieux-Mazot
- Pour le bas de la rue, de l'Épicerie «Éntchiè lè Myo» à la Dent-Blanche

Les visiteurs auront l'occasion d'acheter des bons raclettes auprès de trois caisses installées dans le village (une dans chaque zone). Une fois les sésames en main, chacun peut se rendre dans les différents

stands gérés par les commerçants de la Rue Centrale pour récupérer leurs raclettes et les déguster en compagnie des personnes assises dans la tablée.

Nous invitons les intéressés à faire le tour de chaque stand afin de déguster la totalité des fromages présentés tout en se mélangeant dans les trois tablés du village afin de passer un moment convivial et d'échanges avec le reste de la population

Animations de Rue à Evolène

Tous les vendredis de l'été, du 12 juillet au 9 août, profitez de vous balader dans la Rue Centrale du village d'Evolène, de vous rendre dans les différents commerces et de visiter le riche patrimoine évolénard. Des animations de rue telles que des concerts, des danses folkloriques, des dédicaces de livres ou encore des démonstrations de football freestyle vous surprendront et égayeront votre fin de journée. Le programme détaillé se trouvera sur le site internet d'Evolène Région.

Événements culturels de la saison estivale 2024

■ Sentier didactique Marie Métrailler

En collaboration avec la Fondation Atelier de Marie Métrailler, nous avons mis en place un nouveau sentier didactique sur Marie Métrailler, la fondatrice de l'Atelier de Tissage d'Evolène. Vous pouvez le découvrir par vous-mêmes dans les rues du village d'Evolène. Le parcours vous emmènera vers différents lieux importants pour cette femme d'exception. Découvrez-en plus sur sa vie, ses idées, sa lutte pour l'émancipation des femmes au travers de 15 panneaux basés sur le livre *La Poudre de sourire*, dont des extraits audios peuvent être écoutés sur votre téléphone à chacun de ces postes.



Evolène Région Tourisme

■ Exposition «Mémoires de glace»

Le Centre de Géologie et de Glaciologie des Haudères abritera cet été une exposition organisée en collaboration avec le Musée d'Histoire du Valais et l'Office Cantonal d'Archéologie. Celle-ci portera sur l'archéologie glacière, explorant tout ce que le recul des glaciers durant ces dernières décennies a pu révéler de notre passé. Le vernissage de cette nouvelle exposition est prévu le samedi 6 juillet à 11h00.

■ Vernissage de l'exposition «Faire sonner le glacier»

En collaboration avec La Maison des Alpes, une exposition originale verra le jour à La Fauchère dès le samedi 27 juillet prochain. Celle-ci sera proposée par l'association Le Cairn, fruit de la collaboration entre scientifiques et artistes. La Maison des Alpes a été choisie comme l'une des étapes du projet national «Regarder le glacier s'en aller». Ce sera aussi l'occasion de découvrir ou de redécouvrir cet ancien bâtiment emblématique de l'architecture locale! Des portes ouvertes auront lieu le samedi 3 août prochain.



TOP EVENTS
DE L'ÉTÉ 2024

Fête au village des Haudères *06 et 07 juillet*

Marché hebdo des Haudères *Tous les jeudis du 11 juillet au 22 août*

Animations de rue à Evolène *Tous les vendredis du 12 juillet au 9 août*

La Forclaz en Fête *du 12 au 14 juillet*

Fête cantonale de lutte *Hérens-Arena - 20 et 21 juillet*

Tavolata des fromages à raclette *Rue Centrale d'Evolène - 28 juillet*

Marché artisanal de La Sage *04 août*

Fête de la Mi-Été *Rue Centrale d'Evolène - 15 août*

Nomad Land Festival *Hérens-Arena - du 29 au 31 août*

Marché gourmand d'Evolène *15 septembre*

Retrouvez toutes les informations nécessaires sur la programmation de l'été 2024 en scannant le QR Code ci-contre:





Lunabus

Lunabus Hérens sur demande

Au départ de Sion tous les vendredis soir, ainsi que les veilles de fêtes suivantes : Nouvel an, fête nationale, dimanche et lundi de Carnaval, en direction du Val d'Hérens.

Sion – Vex – Hérémenche – Euseigne – Praz-Jean – Evolène – Les Haudères – St-Martin – Suen – Trogne – Eison

nuit ve/sa Lieu de départ

00:30 Sion, poste/gare

ATTENTION : à commander jusqu'à 23:30 via l'application PubliCar en sélectionnant la zone de service Lunabus Hérens, puis la date du samedi matin et l'heure (00:30), avant de finaliser la commande avec les lieux de départ et d'arrivée. Réservation possible également par téléphone au 0800 60 30 60.

Tarif : CHF 3.- par course / par personne
Retrouvez toutes les informations concernant le «Lunabus Hérens» sur la page bus de nuit en scannant le QR-code.



Le Lunabus est pour tous !





Convocation

L'Assemblée primaire de la commune d'Evolène est convoquée en séance le

Mercredi 19 juin 2024 à 20h00
Au Cinéma d'Evolène

L'ordre du jour est le suivant:

- 1. Comptes 2023**
 - a. Présentation
 - b. Rapport de l'organe de révision
 - c. Décision
- 2. Prolongation des zones réservées**
 - a. Présentation
 - b. Décision
- 3. Divers**

Une verrée sera servie à l'issue de la séance

Conformément à la loi sur les communes du 5 février 2004, article 15, les comptes peuvent être consultés, au greffe communal, **dès ce jour jusqu'au 19 juin 2024**, durant les heures d'ouverture du bureau communal.

Evolène, le 27 mai 2024

L'ADMINISTRATION COMMUNALE
D'EVOLÈNE

La Présidente
Virginie Gaspoz

Le Secrétaire
Dany Gaspoz